

RAPPORT D'ACTIVITÉ FNOGEC

2014 - 2015

Assemblée générale
ordinaire du
12 décembre 2015



FÉDÉRATION NATIONALE DES ORGANISMES DE GESTION
DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



TABLE DES MATIÈRES

01 Introduction

11 La Fédération et son Fonctionnement

25 Pôle Social

51 Pôle Économie - Gestion

66 Communication et Vie du Réseau

78 Gestion des Systèmes d'Information

A pair of black-rimmed glasses is positioned in the upper left corner of the image. Below them, a black pen with a silver clip lies diagonally across the lower right. The background is a document with handwritten text in cursive, which is partially obscured by a large teal rectangular overlay. The word 'INTRODUCTION' is printed in white, uppercase letters on a teal background in the top right corner.

INTRODUCTION

Le contexte économique général dans lequel s'est située l'activité des établissements scolaires et des structures de notre réseau a été très incertain.

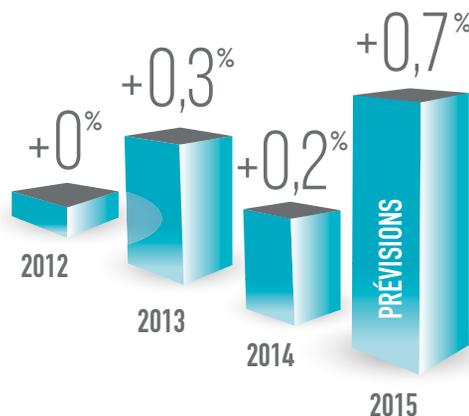
LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ DE LA FNOGEC

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Le contexte économique général dans lequel s'est située l'activité des établissements scolaires et des structures de notre réseau a été très incertain.

Évolution du PIB de 2012 à 2015 :

On a constaté un **taux d'évolution du produit intérieur brut** (PIB - indicateur de la richesse créée dans le pays) **qui reste faible**.



L'investissement (Formation brute de capital fixe - FBCF), **baisse quant à lui régulièrement** depuis quatre périodes comme les exportations. Le redémarrage de l'activité est surtout le fait de la demande intérieure globale (consommation des ménages) s'accompagnant d'une **augmentation des importations**. Dans ce contexte le marché du travail a été marqué par une **augmentation du chômage** qui s'établit fin 2014 à **10,4% de la population active** (au sens du Bureau international du travail) **soit 2,9 millions. En un an, le taux de chômage augmente de 0,4 point.**



L'association des établissements de l'Enseignement catholique au service public de l'éducation les rend par ailleurs largement dépendants du contexte des finances publiques marqué par la politique de réduction de la dette: le programme 139 du budget de l'État a été doté en 2015 de

7,176
MILLIARDS
D'EUROS

SOIT 4,5 MILLIARDS
DE MASSE SALARIALE BRUTE

LE CONTEXTE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ÉTAT

L'enveloppe consacrée au forfait d'externat a été de 627,6 millions d'€, en 2015, en **HAUSSE DE 2% SUR 2 ANS** (619,6 M€ en 2014 et 615,4 M€ en 2013).

Cette progression a essentiellement permis de compenser la croissance des effectifs et l'inflation sans prise en compte du niveau de calcul réel du forfait. Elle s'est traduite marginalement par une augmentation du forfait.

IL EST PRÉVU QUE L'ÉTAT VERSE 627 588 207 € AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS SOUS CONTRAT EN 2015 AU TITRE DE LA PART « PERSONNELS » DU FORFAIT D'EXTERNAT.

Ainsi, le **coût moyen d'un élève a été revalorisé** par rapport à celui de la loi de finances 2014, à savoir 517 € par élève du second degré (513 € en 2014) :

À SAVOIR 517 € PAR ÉLÈVE DU SECOND DEGRÉ (513 € EN 2014) :



505 €

POUR UN COLLÉGIEN (502 €)



494 €

POUR UN LYCÉEN DANS
L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
ET TECHNIQUE (497 €)



638 €

POUR UN LYCÉEN DANS
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL (637 €)

Les finances publiques des collectivités sont également marquées par la nécessité de réduction de la dette publique.

L'effort de réduction de la dette publique qui est demandé aux collectivités pour 2015 - 2016 est de **10 milliards d'€**.

S'agissant du second degré, l'ensemble des élèves est couvert par le forfait après négociations avec les départements et régions, même si parfois le niveau de participation n'est pas celui du coût légal de référence.

En revanche, dans le premier degré, **la loi Carle n'a pas permis d'améliorer la situation des « élèves des hors communes » et la prise en charge des élèves de maternelle n'est pas obligatoire** sauf si la commune a donné son accord au moment de la signature du contrat. La liberté de choix des familles doit pouvoir être garantie par une mise en œuvre systématique du

principe fondamental de la gratuité (hors dépenses relatives à l'immobilier et au caractère propre), par l'ensemble des acteurs contribuant aux financements. Certes, un effort important a été maintenu par des collectivités, mais les différents problèmes rencontrés laissent présumer d'une pérennité difficile pour les prochaines années.



EN MATIÈRE ASSOCIATIVE

La mise en œuvre de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a peu d'impact direct sur le fonctionnement des OGEC ; cette loi affirme le lien institutionnel entre l'économie et le social dans les structures associatives et a des incidences sur le régime des fusions d'associations.

LES ÉVOLUTIONS JURIDIQUES QUI ONT MARQUÉ L'EXERCICE

EN MATIÈRE SOCIALE

- la mise en œuvre de **l'accord sur le temps partiel** à la suite de la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 pour les nouveaux embauchés à compter du 1^{er} septembre 2014 ;
- la mise en œuvre de la complémentaire santé en application de la loi de de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013. Celle-ci a généralisé la couverture complémentaire santé à tous les salariés dans le cadre d'un contrat collectif à adhésion obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle ;
- le regroupement des caisses de retraite AGIRC ARRCO demandé par le gouvernement et l'ANI du 13 mars 2013.

EN MATIÈRE SCOLAIRE

Même si **le décret n'est pas applicable** aux établissements d'enseignement privé sous contrat, il existe, pour ceux qui ont appliqué cette modification des rythmes, **un surcoût évident** très rarement compensé à ce stade par les aides de la caisse d'allocation familiale ou des collectivités. Il s'agit par conséquent d'**une charge nette nouvelle pesant essentiellement sur le bénévolat ou sur les familles**. Il n'est pas exclu à l'avenir que la pression environnementale (transport, garderie etc.) incite **les établissements à s'aligner sur cette modification des rythmes scolaires**.



EN MATIÈRE IMMOBILIÈRE

- l'entrée en vigueur des dispositions de l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à l'accessibilité avec le dépôt d'un nouveau calendrier de programmation. Toutefois, l'obligation est maintenue pour tous les établissements qui ne sont pas aux normes, de déposer un AD'AP (agenda d'accessibilité programmée) ;
- la déréglementation des tarifs du gaz et de l'électricité qui entrera en vigueur au 1er janvier 2016 ;
- l'amplification de la révision des valeurs locatives cadastrales.



UNE POURSUITE DE L'ACTIVITÉ DE LA FNOGEC AUTOUR DE SES AXES FONDAMENTAUX

DANS CE CADRE, LA FNOGEC A :

Aux termes du statut de l'Enseignement catholique, la FNOGEC « propose à l'ensemble de ses membres, assistance et soutien dans les domaines relevant de leurs responsabilités. Elle est, au niveau national la représentante des OGEC dans les diverses instances de l'Enseignement catholique ».

- assuré la coordination des UDOGEC et des UROGEC notamment par l'organisation de rencontres régulières (Journée des présidents, Journées des permanents, déplacements dans les territoires ...)
- apporté à ses adhérents particulièrement dans les domaines de la gestion, du social, du juridique, de l'immobilier, l'aide qui lui était demandée par courriel, téléphone et lors de rencontres sur place ou à l'occasion des déplacements de ses administrateurs et de ses salariés dans toute la France ;
- favorisé les initiatives des UDOGEC et des UROGEC dans la mise en place de nouveaux services à destination des OGEC ;
- poursuivi la démarche entreprise de développement des bonnes pratiques ;

- présidé et animé le collège employeur. Les représentants de la délégation FNOGEC au Collège employeur sont Michel Quesnot qui en est le président, assisté de 3 membres du conseil d'administration choisis en fonction de leur disponibilité entre Monique Cassagne, Robert Fonck, Laurent Laming et Jean-Claude Le Meur.

Le secrétaire général de la FNOGEC a assuré le secrétariat technique du Collège employeur qui se réunit une fois par mois dans les locaux de la FNOGEC et qui tient une conférence téléphonique hebdomadaire. Le collège employeur est financé pour moitié par la FNOGEC et pour moitié par les 4 organisations professionnelles de chefs d'établissement ;

- négocié des conventions collectives et autres accords sociaux. La FNOGEC, au plan social, est une fédération patronale qui regroupe les unions départementales et régionales (UDOGEC / UROGEC) constituées par les OGEC, qui assument en droit la responsabilité juridique et financière d'un ou de plusieurs établissements ou d'ensembles scolaires d'enseignement privé catholique. La FNOGEC assure le rôle d'animation du réseau des OGEC / UDOGEC/ UROGEC. Il faut préciser qu'elle

n'est pas constituée des associations gestionnaires des établissements d'enseignement catholique. Les OGEC sont totalement indépendants les uns des autres, sans aucun lien juridique, administratif, économique ou financier ;

- mis en place des formations et fait circuler l'information auprès des structures régionales, départementales et locales des établissements catholiques d'enseignement.





LA FÉDÉRATION ET SON FONCTIONNEMENT

VIE ASSOCIATIVE :
GOUVERNANCE ET
FONCTIONNEMENT STATUTAIRE

**GOUVERNANCE
DE LA FNOGEC**



MICHEL QUESNOT

Président



AURÉLIA DE SAINT-EXUPÉRY

Secrétaire Générale



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNOGEC COMPREND :

96 MEMBRES
ACTIFS

+

1 MEMBRE
PARTICIPANT

(le président de
l'Union Saint Pierre)

+

2 MEMBRES
DE DROIT

(SGEC et APEL)

L'assemblée générale de la FNOGEC comprend 96 membres actifs, 1 membre participant (le président de l'Union Saint Pierre) et 2 membres de droit (SGEC et APEL).

Elle se réunit une fois par an pour la présentation du rapport moral, du rapport d'activité, pour l'approbation des comptes et l'élection ou la ratification des nouveaux administrateurs. Cette réunion qui a eu lieu le 6 décembre 2014 a été l'occasion d'accueillir 4 nouveaux administrateurs.

Raymonde Ponsa
Jean-François Deboudt
Alexandre d'Hauteville
Robert Fonck*

* cooptation ratifiée



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNOGEC



Alain Buat



Monique Cassagne



Jean-Claude Le Meur
Vice-président



Bruno Cornu Thenard
Vice-président - Trésorier



Jean-François Deboudt



Gérard Duval



Robert Fonck



Philippe Gandon



André Grillon



Alexandre d'Hauteville



Alain Laflorentie



Pierre Laget



Laurent Laming



Paul Chagneau



Jean-Yves Mahéo



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNOGEC



Yvon Menguy



Sylvie Picard
Secrétaire & Vice-présidente



Raymonde Ponsa



Marie Portelli



Michel Quesnot
Président



Jean-Louis Roumilhac



Jean-Pierre Schneider



Martin Verdenal



Pascal Balmand
SGEC



Gilles Demarquet
APEL Nationale



Philippe Mignot
SNCEEL



Bertrand Van Nedervele
SYNADIC

LE BUREAU DE LA FNOGEC

En avril, **Paul Chagneau, membre du bureau et secrétaire du conseil d'administration depuis 2011**, a présenté sa démission de son poste de secrétaire pour des raisons de santé. **Sylvie Picard a accepté de le remplacer.**

Depuis la dernière assemblée générale, sur convocation du président, **le conseil d'administration s'est réuni 7 fois** et **le bureau s'est également réuni 7 fois de manière alternative.**

Ces deux instances ont assuré, dans le cadre de leurs responsabilités respectives, **le suivi des différents dossiers en cours.** Le conseil d'administration a validé les décisions de gestion et les grandes orientations de la fédération. Le bureau a préparé les dossiers avant la validation des décisions.

Avec l'envoi de chaque ordre du jour, il est proposé aux administrateurs de faire remonter des sujets, afin de mieux relayer les préoccupations du réseau lors des débats.

Les conseils d'administration ont généralement été **précédés d'un temps de forum** organisé autour d'une thématique spécifique qui permet d'**approfondir un sujet** (immobilier, temps partiel, organisation régionale, outils à mettre en place...).



Le bureau est composé de

Michel Quesnot (*président*)

Sylvie Picard (*vice-présidente*)

Bruno Cornu Thenard (*vice-président et trésorier*)

Paul Chagneau (*secrétaire*)

Alain Laflorentie

Laurent Laming

Jean-Claude Le Meur (*vice-président*)

Jean-Yves Mahéo

Yvon Menguy

et le secrétaire général de l'Enseignement catholique

Pascal Balmand.

Le mode de travail de ces instances statutaires a été **renforcé par des temps d'échanges entre les administrateurs** qui leur permettent de participer de manière active à la vie de la fédération.

Des commissions techniques et des délégations sont également mises en place et animées par des administrateurs référents, ce qui donne la possibilité d'entretenir un lien direct entre les instances statutaires et les salariés qui mettent en œuvre les décisions prises.

LES PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS PAR LES INSTANCES STATUTAIRES AU COURS DE L'ANNÉE

SOCIAL - TRAITÉ EN LIEN AVEC LE COLLÈGE EMPLOYEUR

- la mise en place du régime de la complémentaire santé ;
- le regroupement des caisses de retraite ;
- la convention collective SEP 2015 ;
- l'accord sur le temps partiel ;
- l'accord sur la formation ;
- l'accord sur la prévoyance ;
- la base de données économiques et sociales - BDES ;
- le service civique.



ÉCONOMIE - GESTION

- le rapport de branche ;
- la formation des attachés de gestion ;
- le suivi des AD'AP et du dossier accessibilité ;
- le rapport de l'Observatoire économique Indices ;
- le développement des bonnes pratiques ;
- le suivi des forfaits.



ASSOCIATIF ET VIE DU RÉSEAU

- La mise en place des statuts type UROGEC / UDOGEC / OGEC
- La régionalisation et les relations du réseau avec les autres services de l'Enseignement catholique
- La présence sur le stand de l'Enseignement catholique lors du salon des maires et des collectivités locales
- Les Journées nationales 2015

DÉLÉGATIONS

Le président de la FNOGEC a délégué certaines missions à des administrateurs :

- pastorale et éducation : Jean-Yves Mahéo ;
- suivi des représentations de la FNOGEC : Jean-Yves Mahéo ;
- suivi des commissions de conciliation des chefs d'établissement : suivi par lui ;
- suivi du mécénat et des partenariats : Michel Quesnot et Bruno Cornu Thenard ;
- suivi du bénévolat et l'animation des bénévoles experts : Bruno Cornu Thenard ;
- animation territoriale : Jean-Claude Le Meur ;
- comptabilité et gestion : André Grillon et Yvon Menguy ;
- immobilier : Alain Laflorentie ;
- gouvernance : Collège employeur ;
- statuts Enseignement catholique / UDOGEC / UROGEC / OGEC : Bruno Cornu Thénard ;
- systèmes d'information et expertise sur les réseaux sociaux : Jean-François Deboudt et Gérard Duval ;
- communication : Sylvie Picard ;
- commission nationale de médiation et d'expertise FNOGEC : Patrick Lhomme ;
- veille institutionnelle nationale : Yvon Menguy et Pierre Laget ;
- représentation du président auprès des salariés FNOGEC : Jean-Yves Mahéo.

Comme déjà évoqué, d'autres administrateurs participent à l'animation et à la vie de la fédération dans les commissions ou groupes de travail.

Ces délégations et commissions permettent une meilleure association des administrateurs au travail de la FNOGEC.

LE DÉVELOPPEMENT DU BÉNÉVOLAT

Dans le cadre de notre **politique de partenariats**, la mise en relation avec des réseaux ayant une expérience en matière de recrutement / gestion des bénévoles et ceux confrontés à des problématiques de professionnalisation se poursuit.

Des contacts sont maintenus également avec des partenaires au sein de l'**Enseignement catholique**, notamment avec l'**Apel Nationale** dans le prolongement de la plaquette

« de l'APEL à l'OGEC - poursuivre son engagement » réalisée en partenariat et diffusée auprès des deux réseaux.

L'achèvement du travail sur les statuts type (cf. *paragraphe Statuts dans partie Communication et vie du réseau*) va permettre à la Commission Statuts /bénévolat de reprendre ses **réflexions et actions concernant le bénévolat au cours de l'année scolaire 2015 - 2016**.



LES RELATIONS AVEC L'INSTITUTION ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Comme cela avait été engagé depuis quelques années, **l'année 2014 - 2015 a été marquée par un travail partenarial fort avec le Secrétariat général de l'Enseignement catholique et les autres organismes nationaux de l'Enseignement catholique.**

Nous participons aux **différents groupes de travail** et de suivi des différentes **directions du SGEC** et en particulier :

- la commission immobilière ;
- la commission nationale des forfaits ;
- la commission petite enfance ;
- le groupe RH ;
- la commission Laïcité ;
- la COPRODE (COmmision PRospective et DÉveloppement) ;
- la commission de mutualisation des compétences informatiques ;
- l'équipe de direction élargie.



Le président, ou le secrétaire général, de la FNOGEC a participé à **différentes instances officielles du SGE** :

Commission permanente, CNEC, Conférence des tutelles, Commission sur le modèle économique, Groupe national de déploiement du plan Enseignement catholique et éthique républicaine.

La FNOGEC est membre de l'**Union Saint Pierre et de GABRIEL** et en est un contributeur important. L'annuaire des 7500 établissements a été mis en ligne en mai 2015.

Toutes ces participations sont l'occasion d'échanger, de présenter les points de vue développés par la FNOGEC et de faire partager aux autres acteurs de l'Enseignement catholique les questions sociales et économiques.

Il est aussi demandé à la FNOGEC de désigner un ou deux représentants lorsqu'une **commission de conciliation** est mise en place à l'occasion d'un litige avec un chef d'établissement.

Entre avril et mai 2015, trois commissions se sont ainsi réunies à Reims, à Nice et à Paris et deux d'entre elles ont donné lieu à des conciliations.

La FNOGEC continue enfin de porter, pour le compte du SGE et des établissements, toute la **démarche administrative du service civique** dans le cadre du numéro d'agrément que l'agence nous a accordé et qui a été renouvelé en juin.

Nous nous attachons d'année en année **avec l'Agence du Service civique à améliorer ce dispositif** qui nous a permis d'offrir **des missions à plus de 200 jeunes** dans notre réseau. Nous veillons notamment à respecter la qualité des missions et l'esprit du service civique ; nous nous sommes engagés à **favoriser la mixité sociale** lors de la sélection des volontaires. Nous cherchons aussi à nous rapprocher de certaines structures de notre réseau qui accueillent des jeunes en situation de handicap pour faire la promotion de ce dispositif.

LES LOCAUX

Après de longues recherches menées avec l'aide de la mutuelle Saint Christophe une opportunité a permis de trouver **des locaux au 34 rue Henri Barbusse. Il y a trois salles : un bureau pour les présidents UDOGEC / UROGEC de passage et deux salles de réunion. Une grande salle d'une capacité de 24 personnes qui peut donc accueillir les réunions du CA et une plus petite (8 personnes) est équipée pour que puissent se tenir des réunions en visioconférence.**

Ces locaux ont été **entièrement réaménagés et rénovés** sous la supervision d'un cabinet d'architecte recommandé par la DDEC de Paris et avec l'aide d'un bénévole de cette DDEC. Ils ont pu, dans les délais prévus, être disponibles à partir du 1er septembre. Cela va permettre de **recupérer la salle de réunion Monet**, de la réaménager en espaces de travail et de pouvoir en conséquence **recruter pour renforcer l'équipe des salariés.**

Les locaux de la FNOGEC étaient trop exigus et ne permettaient pas de faire les recrutements rendus nécessaires par le surcroit d'activité généré par la branche.



L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE DE LA FNOGEC

Elle est sous l'impulsion et la vigilance du **président Michel Quesnot** constituée autour de la secrétaire générale et l'activité est répartie principalement entre deux pôles (Social et Economie/Gestion) et des services transversaux (Communication, Gestion des services d'information, moyens généraux et assistance administrative et comptable).

L'équipe de **11 salariés FNOGEC** est accompagnée dans sa mission par les administrateurs et par des bénévoles-experts.

Que l'équipe et ceux qui l'encadrent et l'accompagnent à titre bénévole soient très vivement remerciés pour leur travail, leur compétence, leur aide et leur engagement.

Deux salariées du Collège employeur travaillent dans les bureaux de la FNOGEC.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le poste a été vacant pendant 7 mois à la suite du départ de Jean-Marie Lelièvre fin juin 2014. **Le recrutement d'un secrétaire général** a tout d'abord été confié à un cabinet de recrutement et finalement c'est une secrétaire générale du réseau, Aurélia de Saint-Exupéry, (auparavant secrétaire générale de l'UROGEC Ile de France) qui a été recrutée et qui a pris ses fonctions à partir du 9 février 2015.





LES PERMANENTS DE LA FNOGEC

SECRETARIAT GÉNÉRAL



Aurélia de SAINT-EXUPÉRY
Secrétaire générale



Gwendoline BULLY
Assistante Fnogec



Hélène de LA RIVIÈRE
Assistante Fnogec



Virginie SZEWAGA
Secrétaire

PÔLE SOCIAL



Jean-René LE MEUR
Responsable du Pôle Social



Aurélie DELGOVE
Coordinatrice formation
et compétences



Alexandre CHRÉTIEN
Juriste en droit social



Armelle BARIL
Coordinatrice paie
et prévoyance



LES PERMANENTS DE LA FNOGEC

PÔLE ÉCONOMIE - GESTION



Anne BARRÉ
Juriste en droit public



Sophie POUVERREAU
Juriste en droit public



Clarisse WALCKENAER
Chargée de mission



Éric MOUTARDE
Analyste financier

FONCTIONS SUPPORT

SYSTÈMES D'INFORMATION



Frédéric HUL
*Responsable des Systèmes
d'Information*

COMPTABILITÉ



Maï LE
Comptable

COMMUNICATION & VIE DU RESEAU



Florence LE CARS
*Responsable de la Communication
et du développement du bénévolat*

LE PÔLE SOCIAL



POSITIONNEMENT
DU PÔLE SOCIAL ET ACTION
DU COLLÈGE EMPLOYEUR

POSITIONNEMENT DU PÔLE SOCIAL ET ACTION DU COLLÈGE EMPLOYEUR

L'équipe du pôle social de la FNOGEC (Alexandre Chrétien et Jean-René Le Meur) a été renforcée par l'accueil de deux salariés du Collège employeur : une « coordinatrice formation professionnelle et compétences » (Aurélie Delgove) et une « coordinatrice prévoyance et paie » (Armelle Baril).

L'équipe, accompagnée de bénévoles (administrateurs ou bénévoles experts), avec l'impulsion du président de la FNOGEC et l'autorité de son secrétaire général, assure cette mission de notre fédération, au service du réseau, contribuant ainsi à :

28

ASSEOIR LA LÉGITIMITÉ DE LA FNOGEC EN LA MATIÈRE

- dans les réseaux : UDOGEC, UROGEC, DDEC, chefs d'établissement ;
- dans le « paritarisme » qu'il soit de négociation ou de gestion ;
- vis-à-vis des partenaires extérieurs : ministères, Sécurité sociale...

UN DÉVELOPPEMENT PARTENARIAL AVEC LES ORGANISATIONS DU COLLÈGE EMPLOYEUR GRÂCE À DES RELATIONS PERSONNELLES ET INSTITUTIONNELLES DE QUALITÉ À TOUS LES NIVEAUX POUR :

- permettre de prendre les décisions qui s'imposaient et d'en assumer collectivement les conséquences : levée des contentieux pour donner sa chance au dialogue social ;
- organiser une expression commune en commissions paritaires ;
- élaborer une doctrine commune : guides de mise en œuvre des accords signés (temps partiel, CC SEP 2015) etc...

LE COLLÈGE EMPLOYEUR A AINSI ORGANISÉ SES INTERVENTIONS POUR PERMETTRE L'OPTIMISATION DES PRATIQUES :

- capitalisation du travail et partage des coûts liés aux interventions ;
- désignation d'un chef de file par thématique ;
- désignation d'un animateur (ordre du jour, compte-rendu) ;
- délégations réduites et mandatements.

Pour un partage efficient, le collège employeur **se réunit 30 fois par an** (réunions téléphoniques ou physiques).

Le pôle social de la FNOGEC assure la préparation des travaux du collège employeur par des **notes techniques, études, alertes ou autres** propositions ainsi que son secrétariat administratif et technique.

Pour rappel, en application du statut de l'Enseignement catholique, la FNOGEC, le SYNADEC, le SYNADIC, le SNCEEL et l'UNETP **ont constitué une association dénommée « Collège employeur »**. Ses statuts ont été déposés le 17 avril 2014.

Elle permet l'expression unique des établissements dans son champ d'intervention et organisera la mutualisation des moyens.

L'objectif de cette mutualisation des moyens est de permettre un meilleur accompagnement des réseaux (UDOGEC / UROGEC, organisations de chefs d'établissements) et des établissements, sans qu'il y ait de duplication des actions et des cotisations. La première étape fut le recrutement de deux salariées aux compétences partagées.



PÉRIMÈTRE D'ACTION

LE CHAMP DU SOCIAL DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (HORS AGRICOLE) POUR LES PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ

80 000
SALARIÉS

DONT 52 000 ÉQUIVALENTS
TEMPS PLEIN (ETP)

72 000

SALARIÉS COUVERTS PAR UNE
CONVENTION COLLECTIVE

DONT ENVIRON 60 000
REGROUPÉS DANS UNE SEULE
CONVENTION COLLECTIVE

UNE
« BRANCHE » TRÈS
FÉMINISÉE :

71%

DES SALARIÉS SONT
DES FEMMES*

MASSE
SALARIALE

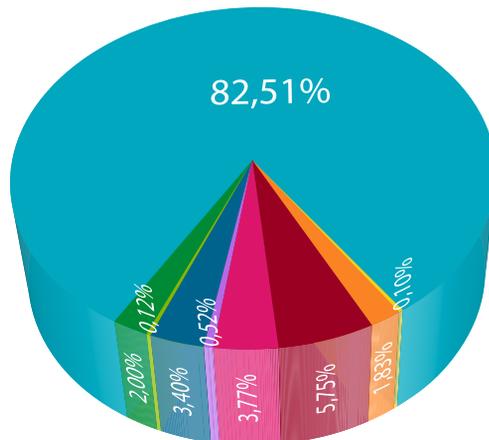
1,5

MILLIARD D'EUROS

* (80% DANS LE CHAMP CONVENTIONNEL LE PLUS IMPORTANT - CC SEP 2015 EX-PSAEE)

31

RÉPARTITION PAR CONVENTION COLLECTIVE



- Autres (1,83%)
- Chefs d'établissement 1^{er} degré (5,75%)
- Chef d'établissement 2nd degré (3,77%)
- Enseignement du 1^{er} degré hors Contrat et Sous Contrat Simple (0,52%)
- Enseignement du 2nd degré hors Contrat (3,40%)
- Enseignement du 2nd degré technique et chef de travaux hors Contrat (0,12%)
- Formateurs (2,00%)
- CC SEP 2015 (82,51%)
- Psychologues (0,10%)

PÉRIMÈTRE D'ACTION

ACTIVITÉS DU PÔLE SOCIAL EN QUELQUES CHIFFRES

100
RÉUNIONS
PARITAIRES
PAR AN

5
CONVENTIONS
COLLECTIVES

(SECRÉTARIAT TECHNIQUE
ET ADMINISTRATIF)

3
RÉGIMES DE
PRÉVOYANCE

AVEC 6 ASSUREURS
DIFFÉRENTS COUVRANT
220 000 PERSONNES

1
RÉGIME DE FRAIS
DE SANTÉ EN
CONSTRUCTION

1
REGROUPEMENT
D'ADHÉSION EN « RETRAITE-
COMPLÉMENTAIRE »

À METTRE EN PLACE
POUR 220 000 PERSONNES

1
ENVIRONNEMENT
COMPLET DE FORMATION
PROFESSIONNELLE

(CPNEFP, OBSERVATOIRE
ET OPCA)

30
RÉUNIONS TÉLÉPHONIQUES
OU PHYSIQUES PAR AN DU
COLLÈGE EMPLOYEUR

LA COMMUNICATION

Visibilité de l'interbranche

Afin d'assurer **une visibilité des activités de l'interbranche** (enseignement privé sous contrat dont l'enseignement agricole et les établissements laïcs), le pôle social a conduit à l'élaboration de **labels** :



Ainsi tous les acteurs pourront :

- identifier rapidement les documents reçus ;
- s'assurer que les « prestataires » (assureurs, groupes de protection sociale, organismes de formation) agissent pour le compte de la Branche ;
- trouver rapidement une information thématique et dont la source est authentifiée.

La communication du Collège employeur

Le Collège employeur a édité **de nombreux guides d'application** des accords et notes techniques rédigés généralement par **Alexandre Chrétien, Jean-René Le Meur et une juriste du SNCEEL**.

Il s'efforce de communiquer en utilisant les mêmes codes couleurs et les mêmes fondements de communication.

Un site internet Collège employeur

Le Collège employeur a confié à **Aurélie Delgove** (coordinatrice formation et compétences) en lien avec **Jean-René Le Meur** le soin de **créer un site internet traitant des questions de formation professionnelle et de formation**.

Ils travaillent en lien avec **Frédéric Hul** (responsable des systèmes d'information) à **la création d'une interface CQP pour les organismes de formation, la branche, les établissements et les 300 candidats annuels** afin de fluidifier leur communication, gérer les échanges et statistiques nécessaires au suivi des promotions.

La création d'outils Collège employeur : l'exemple de la BDES

Les établissements dotés d'un comité d'entreprise doivent **mettre en place une base de données économiques et sociales (BDES)**. Le Collège employeur propose une solution gratuite, adaptée et personnalisée (BDES) développée par le pôle social de la FNOGEC (Alexandre Chrétien et Jean-René Le Meur) et son responsable des systèmes d'informations (Frédéric Hul).

Cet outil est indispensable pour mettre à disposition des représentants du personnel des informations économiques et sociales sur l'établissement.

500 établissements étaient inscrits fin août pour bénéficier de l'outil qui sera en déploiement au cours du deuxième semestre 2015.



LES ANIMATIONS DU DIALOGUE SOCIAL DANS LA BRANCHE

LE CHAMP D'INTERVENTION

La convention collective PSAEE devenue SEP 2015 : concerne 60 000 des 80 000 salariés OGEC

- commission Paritaire Nationale (CPN) ;
- commission de révision PSAEE ;
- commission d'aide et de suivi des reclassifications.

Les régimes de prévoyance gérés en interbranche avec entre autres le CNEAP et l'enseignement privé laïc : cela concerne tous les salariés, y compris les enseignants (avec le SGEC).

- CPN de prévoyance (CPNP) cadres et non cadres ;
- commission nationale de suivi du régime de prévoyance des enseignants (CNSP) ;
- commission sociale inter-régimes (fonds social) ;
- commissions de révision.

CPN CFA CFC

La FNOGEC a un double rôle : celui de négociateur patronal et de secrétaire administratif et / ou technique des commissions.

Le pôle social de la FNOGEC est présent dans près de 20 commissions paritaires et groupes de travail.

Complémentaire-santé

- négociation ;
- groupes de travail cahier des charges et prestations.

Formation professionnelle

- commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) ;
- section Paritaire Professionnelle (OPCALIA Enseignement Privé) ;
- Observatoire des métiers.

Entretien Annuel d'Activité et de Développement (EAAD)

- commission de suivi de l'EAAD.

CPN du hors contrat et chefs de travaux du technique

Certaines commissions sont actuellement en sommeil (selon la terminologie du ministère du Travail) : Commission de suivi de l'accord « durée du travail », Commission paritaire relative à la CCN hors contrat du secondaire, CCN hors contrat du primaire, Commission paritaire des « psychologues », Commission paritaire de suivi de l'accord de branche ARTT, Commission paritaire de suivi de l'accord de branche relatif au travail de nuit.

Cette activité représente environ **100 réunions « paritaires » par an.**

LA GESTION PARITAIRE DES RÉGIMES DE PRÉVOYANCE

L'effort de sécurisation et d'assainissement des régimes entamé par Michel Quesnot et Jean-Claude Le Meur se poursuit et arrive à son terme.

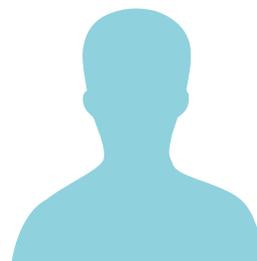
Grâce à leur implication et leur détermination, l'ensemble des partenaires sociaux ont intégré la responsabilité qui était la leur dans la gestion responsable des régimes.

Désormais, les commissions paritaires fixent chaque année le taux d'appel patronal des cotisations des établissements.

Le taux de contribution des établissements pour les cadres et assimilés demeure à 1,50% en raison de l'obligation de cotisation imposée par la Convention de 1947.

Les régimes devraient entrer dans un « rythme de croisière » quinquennal et permettre aux commissions de se pencher sur les questions liées à leur gestion (harmonie de l'expression des prestations sur le territoire, règlement des situations complexes et la question de la CSG-CRDS - une convention devrait être signée au cours du deuxième semestre 2015.

La saine gestion opérée, le contrôle systématique par voie d'audit, l'optimisation des chaînes de gestion ont permis de baisser considérablement les taux d'appel et celui des non-cadres :

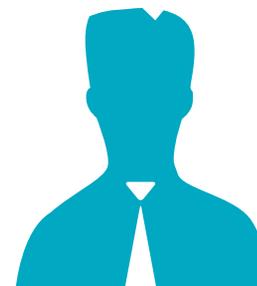


RÉGIMES DES ENSEIGNANTS

0,2%

DE COTISATION SUR
MASSE SALARIALE

AU LIEU DE 1,05%



RÉGIMES DES
NON-ENSEIGNANTS

0,59%

DE COTISATION SUR
MASSE SALARIALE

AU LIEU DE 1,35%

LE SECRÉTARIAT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

Secrétariat des CPN et réunions de négociation

Appui technique, rédaction des projets de textes, recherches juridiques et contextualisation des problématiques.

Secrétariat en Formation Professionnelle Continue

Relation avec l'OPCA (représentation au CA, mise en place de la politique de branche, préparation des budgets, règlements des problématiques administratives), coordination des interlocuteurs locaux, gestion des dossiers « formations qualifiantes » (instruction, rédaction des décisions de la commission, envoi), démarche CQP (rédaction des guides pratiques d'accompagnement, coordination des jurys, organisation des commissions de certification, délivrance des « parchemins » CQP).

Secrétariat des régimes de prévoyance

Relation avec les institutions de prévoyance, les conseils pour la bonne gestion des régimes (calibrage des cotisations et prestations, dossiers

individuels et collectifs : à titre d'exemple 12 dossiers d'enseignants ont été traités cette année).

Animation fond social

Création des procédures, lien avec les institutions de prévoyance, traitement et instruction des dossiers, partage des informations, des décisions de la commission, envoi.

Secrétariat de la commission de suivi des classifications

Une vingtaine de dossiers ont été analysés, intervention auprès des établissements en vue d'une conciliation, rédaction des décisions de la commission, envoi, rédaction du bilan de la commission.

Afin de gérer au mieux ces commissions, la FNOGEC a capitalisé sur les compétences de son responsable des systèmes d'information Frédéric Hul et a investi en vue de la création d'un espace numérique de travail, de gestion des commissions.

Compte tenu de cette activité, du nombre important de réunions et de partenaires, afin de poursuivre une logique de professionnalisation des pratiques, et, au final, d'améliorer le dialogue social dans le secteur et dans l'interbranche de l'enseignement sous contrat, les commissions de prévoyance ont reconnu l'apport important du pôle social dans le fonctionnement de celles-ci. Cela se matérialise par la prise en charge des frais de fonctionnement par les régimes.

En outre, en raison de la création du fonds social, une partie du recrutement du « coordinateur prévoyance et paie » est financé en partie par ledit fonds.

LES ACCORDS SIGNÉS EN 2014 - 2015

NOVEMBRE 2014

Interbranche CQP Coordinateur de vie scolaire

Interbranche Titre « d'expert en organisation des établissements éducatifs et scolaires et ou de formation» (classification)

MARS 2015

Interbranche Avenant accord temps partiel

JUIN 2015

Interbranche CQP Coordinateur de vie scolaire

Interbranche Accord de création du régime dénommé EEP Santé

Interbranche Accord de recommandation d'assureurs / régime EEP Santé

Interbranche Retraite complémentaire / Protocole sur le regroupement du stock d'adhésions d'entreprises vers un opérateur

JUILLET 2015

Convention collective des Salariés des Etablissements Privés 2015 / révisant la CC PSAEE (2408)

Accord salarial relatif au versement d'une indemnité de 1% aux salariés bénéficiant à compter du 1er septembre 2015 de 51 jours de congés payés

Accord sur le droit syndical et le dialogue social

Accord salarial faisant suite à la négociation obligatoire sur les salaires

Novembre, décembre 2014 et juin 2015 : création du certificat de qualification professionnel de coordinateur d'éducateur de vie scolaire (CQP CVS) et d'un titre « d'expert en organisation des établissements éducatifs et scolaires et ou de formation »

(élu référent : Laurent Laming - coordination : Aurélie Delgove et Jean-René Le Meur)

Dans le cadre de leur réflexion sur les parcours professionnels dans l'Interbranche de l'enseignement privé sous contrat, les partenaires sociaux ont émis le souhait d'**organiser une architecture de parcours pour les métiers de la vie scolaire.**

- ils correspondent à une activité spécifique dans les établissements d'enseignement privé pour laquelle aucune formation ou diplôme n'existait ;
- la refonte des anciennes formations qualifiantes est rendue nécessaire par l'évolution de la structuration des postes dans la majorité des établissements d'enseignement privé ;
- la réforme de la formation professionnelle conduit l'interbranche à créer des parcours certifiants ou qualifiants.

Les partenaires sociaux ont décidé de s'appuyer sur un réseau d'organismes de formation habilités qui se sont engagés à mettre en œuvre les conditions de préparation à cette certification déterminées par la CPNEFP.

La démarche CQP repose sur le principe d'un « départ maîtrisé ». Le salarié doit être informé des conséquences de son investissement. L'entrée du salarié dans la démarche CQP repose donc sur un **accord formalisé** avec son employeur appelé « engagements réciproques ».

Dans ce document rédigé lors du « pré-positionnement », le chef d'établissement et le salarié s'accordent. Deux options sont possibles :

- soit l'obtention de la certification conduit le salarié à occuper, dans l'établissement, un poste correspondant à un niveau de qualification attaché à ce CQP ou à ce titre ; dans ce cas, le poste est classifié à un niveau déterminé ;
- soit aucun poste n'est disponible et la démarche participe de l'accompagnement de la carrière professionnelle du salarié en vue de sécuriser son parcours et son employabilité au sein de l'interbranche ; dans ce cas, il obtient 25 points prévus dans la CC SEP 2015 (ex PSAEE).

Les coûts pédagogiques s'imputent dans la plupart des cas sur le volet professionnalisation mutualisé et non sur le plan de formation de l'établissement.

C'est donc un moyen de répondre aux besoins des établissements, aux attentes des salariés, notamment en termes de reconnaissance, en permettant le financement des actions en évitant ainsi un financement sur fonds propres ou un reste à charge pour le salarié. À noter que les CQP sont déposés au RNCP et devraient ainsi être ouverts à la validation des acquis de l'expérience.

L'interbranche s'appuie sur des organismes de formation labellisés **EEP Formation**.

Un « parchemin » est remis à chaque salarié dont les compétences sont certifiées.

Mars 2015 : révision de l'accord sur le temps partiel

(Élu référent : Laurent Laming - coordination : Jean-René Le Meur)

La loi relative à la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 a imposé une durée minimale de travail de 24 heures et une obligation de négociation pour les branches dont les temps partiels représentent plus de 30 % des salariés.

Dans ce contexte, le collège employeur a négocié un accord signé par la FEP-CFDT, le Snec-CFTC et le SPELC, réduisant le plancher de 24h à 17h30 avec des contreparties d'organisation dont le cadre était prévu également par la loi.



Le texte de l'accord est entré en vigueur le 13 mai 2014 pour les nouveaux embauchés et devait être généralisé à tous les salariés en septembre 2015.

L'ordonnance n°2015-82 du 29 janvier 2015 a modifié la loi du 14 juin 2013.

Elle remettait ainsi en question la généralisation de la durée minimale de travail légale ou conventionnelle.

L'accord sur le temps partiel du 18 octobre 2013 prévoyait la révision du texte en cas de modification législative. Les partenaires sociaux, réunis le 10 mars 2015, ont décidé de réviser en conséquence son article 10.

Cette négociation menée en responsabilité par les signataires portait la genèse d'un dialogue social renouvelé.

Juin 2015 : accord de création d'un régime de frais de santé EEP Santé et recommandation de 4 assureurs

(Élu référent : Michel Quesnot - coordination : Jean-René Le Meur)

Un accord cadre en date du 19 juin 2014 avait été signé par le Collège employeur et à l'unanimité des organisations syndicales.

Cet accord prévoyait la création courant de l'année scolaire 2015 - 2016 d'un régime de frais de soins de santé dans la branche.

L'interbanche (le CNEAP s'étant associé à la démarche) a mené une procédure de mise en concurrence dès le mois de novembre 2014 pour aboutir à une présélection d'assureurs à partir d'un cahier des charges précis, en avril 2015.

Des auditions ont alors été organisées.

Après une phase de « convergence » avec les assureurs, un produit unique et des tarifs ont été arrêtés.

Un accord collectif créant un régime de toutes pièces a été signé le 18 juin 2015. Il prévoit trois niveaux de garanties dont seul le premier, appelé socle, est obligatoire pour chaque salarié et financé à 50% par l'employeur et à 50% par le salarié.



**RÉGIME
SOCLE DE BASE**

Couverture socle de base obligatoire avec prise en charge au minimum à 50% par l'établissement.



OPTION 1
RENFORCEMENT
DENTAIRE OPTIQUE

2 possibilités de couvertures optionnelles.

Régime facultatif en complément du socle de base obligatoire.



OPTION 2
RENFORCEMENT
DENTAIRE / OPTIQUE
SPÉCIALISTES

LES TARIFS SONT LES SUIVANTS

	RÉGIME SOCLE DE BASE	OPTION 1	OPTION 2
SALARIE	37,00€	9,25€	24,67€
CONJOINT	40,70€	9,25€	24,67€
ENFANT (GRATUIT À PARTIR DU 3 ^e)	20,35€	5,09€	13,57€

POUR DES GARANTIES DONT VOICI QUELQUES EXEMPLES

	BASE OBLIGATOIRE (Y COMPRIS LA SS)	OPTION 1 (FACULTATIVE)	OPTION 2 (FACULTATIVE)
CONSULTATION GÉNÉRALISTE	23,00€	34,50€	34,50€
CONSULTATION SPÉCIALISTE SELON SPÉCIALITÉ	de 23€ à 49€ (cardio)	de 36,80€ à 78,40€ (cardio)	de 46€ à 98€ (cardio)
COURONNE	215€	268,75€	322,50€
IMPLANTS DENTAIRE	-	100€/an/personne	450€/an/personne
ORTHODONTIE (MAXIMUM ANNUEL)	774€	967,50€	1 161€
OPTIQUE / MONTURE	47,55€	47,55€	110,95€
OPTIQUE / PAR VERRE	de 60 à 200€	de 80 à 220€	de 90 à 260€
LENTILLES	63,40€	95,10€	158,50€
CHIRURGIE DE LA MYOPIE	-	317€/œil	792,50€/œil
INDEMNITÉ MATERNITÉ	-	317€	475,50€

Un accord annexe et connexe a été signé recommandant pour l'application de l'accord principal 4 assureurs :



La mise en œuvre du régime est prévue pour le 1er janvier 2016.

Les partenaires sociaux ont donné une identité propre à ce régime que l'on peut reconnaître grâce à son logo, véritable label qui certifie que le document émane de l'**Interbranche des Établissements d'Enseignement Privés**.



Juin 2015 : regroupement des adhésions en retraite complémentaire chez HUMANIS

(Élu référent : Michel Quesnot - coordination : Jean-René Le Meur)

L'article 8 de l'accord national interprofessionnel du 13 mars 2013 relatif aux retraites complémentaires

prévoit « la poursuite de la rationalisation des coûts de gestion des institutions de retraite complémentaire en examinant notamment (...) une rationalisation des structures et en particulier la mise en œuvre d'un schéma cible pour la poursuite des regroupements des groupes de protection sociale ».

La simplification de la gestion entraîne la désignation de 4 groupes de protection sociale au maximum et le regroupement obligatoire des adhérents par branche ou par département.

Dans ce cadre, le GIE AGIRC-ARRCO a proposé aux partenaires sociaux de l'Enseignement privé de rejoindre Humanis

Les partenaires sociaux de l'interbranche ne se sont pas opposés à cette orientation.

Dans une circulaire du 16 juillet 2015, l'AGIRC-ARRCO informe de ce transfert à compter du 1er janvier 2016.

Ce transfert concerne les salariés mais aussi les enseignants agents publics soit plus de 220 000 personnes.

Ce régime spécifique prendra le nom de **EEP Retraite**.



Juillet 2015 : Révision de la convention collective PSAEE devenant CC SEP 2015, accords salariaux et accord sur le droit syndical et le dialogue social

(Élu référent : Laurent Laming - coordination : Aurélia de Saint-Exupéry et Jean-René Le Meur)

Une convention collective des salariés des établissements privés a été signée (CC SEP 2015) révisant la CC PSAEE.

La représentation majoritaire des organisations syndicales signataires et le Collège employeur donnent à ce texte conventionnel toute sa validité.

Cette convention collective prend pleinement effet au 1er septembre 2015.

Les organisations syndicales signataires et le Collège employeur se sont félicités de cet accord qui clôt une longue période de difficultés, d'inquiétudes et d'incertitudes pour l'ensemble des salariés et des employeurs.

Depuis quelques mois, les relations sociales s'étaient apaisées, les travaux en commun ont permis de renouer la confiance (EEP Santé, EEP Formation, Temps partiel) et de retrouver un dialogue de qualité.

À noter qu'un « accord sur le droit syndical et le dialogue social » a été signé concomitamment. Il permet d'organiser notamment une prise en charge des frais de salaire et de déplacement des salariés des OGEC qui souhaiteraient avoir des fonctions de représentations en commissions paritaires régionales ou nationales.

En synthèse, la convention collective SEP 2015 prévoit :

- l'harmonisation de la convention collective avec le code du travail (notamment périodes d'essai, validation des accords d'entreprise conclus avec les élus du personnel...);
- de nouvelles mentions obligatoires dans le contrat de travail et une liste modifiée des documents à remettre ;
- l'évolution de la valorisation de l'ancienneté (longues anciennetés) ;
- l'adaptation de la valorisation des formations ;
- la modification des règles de maintien de salaire ;

- 2 durées de travail (références annuelles 1 558 h ou 1 470 h = basculement de l'un vers l'autre à partir de 35% de temps de travail sur référence 1 470 h) ;
- la suppression de la proratisation des congés payés ;
- la généralisation de la pause de 45 mn pour déjeuner prévue dans la CC PSAEE ;
- 1a semaine à 0h pour les salariés à temps plein sur 1 470 h ;
- la prise en charge partielle ou totale des frais de repas ;
- la prise en charge des frais de repas des enfants des salariés ;
- la modification à la marge des autorisations d'absence.

La signature de la CC SEP 2015 s'accompagne de la signature d'un accord salarial applicable aux salariés d'éducation et de vie scolaire dont le nombre de congés payés passe à 51 jours au 1er septembre 2015 prévoyant la création d'un indemnité pérenne de 1% s'articulant avec l'accord sur les salaires pour 2015 - 2016.

Juillet 2015 : Accord sur les salaires

(Élu référent : Laurent Laming - coordination : Aurélia de Saint-Exupéry et Jean-René Le Meur)

Après la présentation du rapport de branche par le secrétaire général de la FNOGEC, les partenaires sociaux ont négocié un accord sur les salaires qui s'articulait avec l'accord créant une indemnité de 1% pour les salariés passant de 58 jours de congés payés à 51 jours.

- augmentation de 1,25 % pour tous les salariés relevant de la CC SEP 2015 ;
- valeur du point : 17,27€ ;
- valeur mensuelle : 1,4392€ ;
- salaire minimum de branche : 1 511,02 €.

LES NÉGOCIATIONS EN COURS

Formation professionnelle

- révision de l'accord interbranche en application de la réforme du 5 mars 2014 ;
- révision de l'accord sur l'entretien annuel d'activité et développement (EAAD) du 18 juin 2009.

Fonds social

Détermination d'actions collectives (prévention et conditions de travail).

Pacte de responsabilité

Le ministère du Travail a convoqué le 10 septembre 2014, le Collège employeur comme l'ensemble des représentants des 50 plus grandes branches pour les inciter à négocier autour des thématiques du « Pacte de responsabilité ».

La FNOGEC a été relancée à plusieurs reprises pour honorer les engagements gouvernementaux.

L'ampleur des négociations menées cette année n'ont pas permis d'embrasser techniquement cette question.



Plusieurs fois, le président de la FNOGEC reçu au ministère du Travail a rappelé les modalités de financement des OGEC, les problématiques budgétaires liées au montant des forfaits et la nécessité de mobiliser toutes les ressources pour respecter ce pacte.

ANIMATION TERRITORIALE

LE CHAMP D'INTERVENTION

Une trentaine de structures territoriales (UDOGEC, UROGEC et DDEC) sont en lien constant avec le pôle social de la FNOGEC. Une dizaine de permanents en « social » sont des interlocuteurs référents, récurrents et importants pour les réflexions menées.

Il est important de préciser que sur l'ensemble des dossiers une doctrine unique « Collège employeur » est recherchée.

Le réseau UDOGEC et UROGEC a pu utiliser des éléments écrits pour communiquer et organiser des réunions et formations dans les territoires.

Tel fut le cas, cette année, pour appréhender les conséquences :

- du jugement du TGI de Paris du 3 février 2015 annulant la dénonciation partielle de la convention collective PSAEE ;
- de l'application de la loi sécurisation de l'emploi (accord temps partiel, complémentaire santé).

Le pôle social intervient en régions une dizaine de fois par an, pour des réunions aux contours variés (AG, réunions spécifiques, bénévoles, chefs d'établissement, ...).

Le pôle social traite environ une cinquantaine de questions par jour par voie téléphonique ou numérique (mail, forum).

Compte tenu de la complexité croissante des dossiers, la définition d'une doctrine claire, précise et accompagnée d'éléments techniques est essentielle dans la satisfaction des besoins exprimés dans les UDOGEC et UROGEC même si celles-ci expriment le souhait d'être plus associées en amont.

En général, il essaie d'anticiper au maximum les questions et de les traiter par voie de questions-réponses pour éviter leur traitement chronophage au téléphone.

Le volet social du site internet a été revu pour permettre un accès plus rapide à l'information.

REPRÉSENTATIONS INSTITUTIONNELLES SUIVI DES DOSSIERS JURIDIQUES

Sous l'impulsion du secrétaire général, la FNOGEC a établi des relations formelles avec diverses institutions : Ministère du travail, Direction Générale du Travail, MEDEF, AGIRC, AcoSS, Parlement, Agence du service civique, etc.

Ce qui a permis de trouver une solution notamment :

- **avec l'AcoSS**, sous la responsabilité institutionnelle du SGEC, à la question de la CSG-CRDS sur la contribution des établissements au régime de prévoyance des enseignants ;

- **avec le ministère du Travail** en matière de dialogue social (temps partiel, reconnaissance du travail réalisé, connaissance des spécificités de branche) ;
- en lien notamment avec le **MEDEF**, pour la reconnaissance de l'enseignement privé dans la gestion de la formation professionnelle (présence au CA d'OPCALIA) ou une meilleure écoute de ses spécificités au niveau interprofessionnel.

Cette année a été marquée par la gestion de plusieurs contentieux dont :

- **contentieux sur la nullité de la dénonciation partielle** (initié par la FEP CFDT) : jugement du 3 février 2015 ;
- **contentieux sur les heures de délégation** : la gestion du dossier devant la Cour de cassation a démontré qu'il convenait d'avoir une approche nouvelle de la question déjà ancienne.

GESTION POUR LE COMPTE DE TIERS

Compte-tenu de la nature juridique de certaines structures ne permettant pas, dans certaines circonstances, de représenter les personnes morales auprès d'institutions étatiques ou paritaires, la FNOGEC propose ses services pour la gestion de certains dossiers.

Deux interventions sont notables :

Le Service Civique

Créé par la loi du 10 mars 2010, il a été mis en place dans l'Enseignement catholique en 2011. Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Seuls comptent le savoir-être et la motivation.

La FNOGEC porte l'agrément (renouvelé pour deux ans en juillet 2013), pour le compte de l'ensemble de l'Institution, ce qui permet de faciliter les procédures pour chacun des établissements et d'éviter la multiplicité des agréments pour les établissements d'accueil de jeunes volontaires, et donc la relation avec l'Agence du Service Civique (ASC) ainsi qu'avec l'ensemble du réseau des établissements.

En 2013, 245 jeunes ont été accueillis au sein de 189 établissements scolaires.

La FNOGEC assure la gestion administrative, assiste les établissements, diffuse les bonnes pratiques et règle les éventuels dysfonctionnements, ce à chaque étape de la procédure :

- sélection des établissements d'accueil et des missions répondant à l'esprit du Service Civique ;
- contrôle qualitatif et quantitatif de la mise en ligne des annonces, toujours en veillant au respect de l'esprit du Service Civique (publication, archivage...) ;
- assistance de chaque établissement dans la rédaction des documents (contrat d'engagement, convention de mise à disposition) et saisie de l'ensemble des données sur le logiciel ELISA ;
- création de supports d'information pour les établissements (rubrique dédiée sur le site internet FNOGEC) et d'outils de reporting pour améliorer l'accompagnement des volontaires (cf. pièces jointes) ;

- assistance quotidienne des établissements et des volontaires sur tous les aspects de la mission ;
- suivi des missions des volontaires (tenue des feuilles de présence en respectant les échéances imposées par l'Agence des Services de Paiement -ASP) ;
- organisation des formations civiques et citoyennes (contenu et logistique) ;
- promotion du Service Civique et de son esprit dans le réseau de l'Enseignement catholique ;
- interlocuteur unique auprès de l'ASC et l'ASP (Agence de services et de paiement) pour tous les établissements du réseau.

Un fond social

Il a été créé en 2012 avec comme objectif de prendre en charge des situations difficiles de salariés ou enseignants et de mener à bien des actions collectives de prévention.

Quelques rares dossiers ont été instruits cette année.

C'est pour cela que Armelle Baril en lien avec Jean-René Le Meur et sous l'impulsion de Jean-Claude Le Meur (élu référent) travaillent à la mise en place d'actions collectives.





LE PÔLE ÉCONOMIE - GESTION

LE PÔLE ÉCONOMIE - GESTION
EST DÉDIÉ PRIORITAIREMENT
À L'ACCOMPAGNEMENT DES
SERVICES EN GESTION
TERRITORIAUX - UDOGEC ET
UROGEC - ET PLUS LARGEMENT
AUX OGEC ET À L'ENSEMBLE
DES GESTIONNAIRES DES
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.

ANIMATION TERRITORIALE

Les activités conduites par le pôle visent à répondre aux principaux enjeux suivants :

- coordonner l'animation des échanges de bonnes pratiques ;
- proposer des scénarii possibles d'organisation territoriale ;
- proposer des études et fournir des outils d'analyses ;
- développer les formations ;
- accompagner à la recherche de financements.



54

L'année 2014 - 2015 a été marquée par le départ en novembre 2014 de Chrystel Dierking, responsable du pôle. Son poste n'a pas été remplacé. Ses dossiers ont été repris par les membres du pôle, notamment Clarisse Walckenaer (prospective) et Sophie Pouverreau (Immobilier - locaux scolaires).

LES PRINCIPALES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Commissions et groupes FNOGEC

Le pôle Économie - Gestion bénéficie de l'expertise et de la compétence de représentants territoriaux des services en gestion, experts et bénévoles, membres des commissions et groupes suivants :

Commission Économie - Gestion

Cette commission associe des membres de la FNOGEC, des professionnels de notre réseau (responsables gestion d'UDOGEC / UROGEC) et des bénévoles experts.

Au cours de l'exercice 2014 - 2015 cette commission s'est réunie 3 fois.

Elle a principalement travaillé sur :

- le projet de base de données unique (i.e. interprétation des demandes du décret en matière comptable et financière pour les OGEC) ;
- l'évolution de l'outil de gestion Indices :
 - . réflexion sur l'intérêt de l'outil, les ratios /

indicateurs de gestion, une harmonisation des différentes pratiques territoriales, les mises en garde, la fiabilisation des données ;

. Réflexion sur l'outil Indices Prévisionnel et les moyens de le rendre dynamique.

- une nouvelle nomenclature comptable applicable à l'enseignement privé sous contrat, qui tient compte de la nouvelle réglementation (refonte du Plan comptable général en juin 2014) et qui répond mieux aux besoins des établissements en matière comptable ;
- réflexion sur les problématiques de formation comptable et financière suite à la décision de la FNOGEC de suspendre pour un exercice la formation des attachés de gestion (cf. Pôle Économie - Gestion / Vie du pôle / Formation et accompagnement).

Des groupes de travail plus restreints se sont rencontrés pour travailler plus spécifiquement sur Indices et le nouveau plan comptable.

Il a également été décidé de travailler au cours de l'exercice 2015 - 2016 sur la refonte de la DSEL et du guide comptable et financier. L'objectif est de publier une nouvelle version de ce guide à l'occasion de la journée Gestion prévue en mai 2016.

Groupe Technique Locaux Scolaires (GTLS)

Ce groupe est composé de représentants de la FNOGEC, de professionnels (responsables immobiliers d'UDOGEC / UROGEC, DDEC, Apprentis d'Auteuil) et de bénévoles experts.

Il élabore des outils méthodologiques du type fiches pratiques, mémento... pour permettre aux membres des UDOGEC / UROGEC et OGEC de s'approprier les contraintes techniques liées à la gestion et l'utilisation des locaux scolaires.

L'animation et le secrétariat de ce groupe ont été repris par Sophie Pouverreau, avec comme administrateur référent et président du groupe Alain Laflorentie.

Au cours de l'exercice 2014 - 2015, la documentation produite par la FNOGEC a essentiellement porté sur l'accessibilité en raison de l'actualité juridique (Ordonnance du 26 septembre 2014 créant les Agendas d'Accessibilité Programmée et ses textes d'application). Ont ainsi été adressés aux UDOGEC / UROGEC plusieurs notes d'information, des fiches pratiques et un mémento relatif aux prescriptions techniques applicables aux établissements recevant du public (ERP).

L'ensemble de cette documentation est accessible dans la rubrique Immobilier - Accessibilité du site internet de la FNOGEC.

Au cours de l'exercice 2014 - 2015, la vie du pôle a été par ailleurs marquée par l'organisation d'une journée Accessibilité sur la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité programmée.

Elle a réuni plus de 90 personnes (secrétaires généraux d'UDOGEC, directeurs diocésains, référents immobiliers, chargés de mission), le 13 mars 2015.

Elle a été animée par Jean-Paul Henry, Expert technique - Sécurité incendie - Accessibilité à la SOCOTEC, avec le concours des membres du Groupe Technique Locaux Scolaires (GTLS) et de Clarisse Walckenaer.

Sophie Pouverreau et Delphine Favreau (GTLS) ont également rencontré des représentants de la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA) notamment pour préciser les pièces à produire pour les demandes de prorogation de délais d'exécution ou de réalisation de l'Ad'AP ; le décret du 27 avril 2014 réglementant ces demandes ne visant pas les associations. Il a été convenu de se revoir fin 2015.

En outre, le GTLS accompagne la veille sectorielle et réglementaire du pôle Économie - Gestion au titre de la réglementation thermique et de la sécurité des ERP.

Ces sujets seront approfondis au cours des prochains exercices.

La production de fiches pratiques destinées à permettre une appropriation simple des contraintes techniques posées par les évolutions du cadre réglementaire et législatif va être poursuivie en fonction de l'actualité juridique 2015 - 2016.

Parallèlement aux travaux du GTLS, un groupe de travail s'est mis en place, animé par Anne Barré sur les questions de mise à jour des conventions immobilières du fait des modifications introduites par la loi Pinel. En effet, plusieurs lois sont venues modifier le paysage contractuel de l'immobilier, et en particulier les baux commerciaux, auxquels sont soumis nos établissements scolaires.

Le travail de conseil de ce groupe qui réunit des notaires et des avocats se poursuivra en 2015 - 2016



COMMISSIONS ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

COMMISSIONS SGEC	REPRÉSENTANTS FNOGEC	THÈMES ABORDÉS
Commission Prospective (COPRODE) SGEC : Catherine Uhel	Clarisse Walckenaer <i>Administrateur : Sylvie Picard</i>	<i>Participation aux travaux préparatoires à l'étude prospective qui sera publiée en 2015 - 2016 sur les petits établissements</i>
Commission nationale des forfaits SGEC : Pierre Marsollier	Anne Barré / Sophie Pouverreau <i>Administrateur : Yvon Menguy</i>	<i>Évolution des financements publics Suivi des difficultés et contentieux Préparation et participation au salon des maires et des collectivités locales (SMCL) 25/26/27 novembre 2014 Paris Expo -Porte de Versailles</i>
Commission nationale des rythmes SGEC : Claude Berruer	Sophie Pouverreau <i>Administrateur : Yvon Menguy</i>	<i>Enquête sur la mise en place des rythmes scolaires dans l'Enseignement catholique Échanges sur les modalités d'accueil du mercredi (1/2 ou 1 journée) Projet de guide pratique pour accompagner l'ouverture d'un Accueil Collectifs de Mineur (type ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) toujours en attente Recherche de financement pour les ALSH - réunions exploratoires visant à conclure un partenariat avec la CNAF</i>
Commission immobilière SGEC : Patrice Mougeot	Anne Barré <i>Administrateur : Alain Laflorentie</i>	<i>Elle ne s'est pas réunie durant l'année 2014 - 2015.</i>

Commissions externes

La FNOGEC est représentée au sein de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

Jusqu'alors, Michel Coulon, membre du GTLS était titulaire à l'ONS et Chrystel Dierking, 1^{re} suppléante. Michel Coulon ayant fait part de son souhait de ne plus siéger à ce poste et Chrystel Dierking ayant quitté ses fonctions, Sophie Pouverreau représente la FNOGEC dans cette instance, avec pour 1er suppléant Alain Laflorentie.

La délégation ministérielle à l'accessibilité a suggéré lors de la rencontre du 10 juillet 2015 que la FNOGEC demande à siéger au sein de la commission accessibilité de l'ONS. Une demande va être faite auprès de Jean-Marie Schléret, Président de l'ONS.

La FNOGEC participe également au groupe de travail « Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire » sous l'autorité du Conseil National de l'Alimentation (CNA).

VIE DU PÔLE

LES PUBLICATIONS ET RÉFÉRENTIELS EN GESTION

Le pôle Économie - Gestion, s'appuyant sur une démarche de rencontre des UDOGEC et UROGEC, souhaite compléter la nomenclature comptable et juridique et l'outil de gestion Indices proposant des ratios sectoriels, d'un référentiel empirique et pragmatique.

Cette démarche, déjà initiée, vise à favoriser la mise en réseau et le partage de connaissances détenues par les représentants territoriaux des services en gestion UDOGEC / UROGEC - premier vivier d'expertises et de compétences dans les domaines de l'accompagnement en gestion auprès des établissements scolaires.

À ce titre, le pôle Économie - Gestion a développé un canevas permettant à un service en gestion de documenter les « bonnes pratiques » en vigueur sur son territoire en différents domaines dont :

- financement public ;
- financement privé ;
- alliances et partenariats ;
- tableaux de bord et indicateurs ;
- locaux scolaires ;
- audit, processus et contrôle interne ;
- prospective ;
- mise en réseau et structuration des territoires ;
- communication, formation et animation du réseau.

Pour répondre aux enjeux de son réseau, le pôle Économie - Gestion a été actif dans les domaines suivants :

- **les publications et référentiels en gestion ;**
- **l'organisation territoriale ;**
- **la formation et l'accompagnement ;**
- **les études et la prospective.**

Un premier lot de 70 bonnes pratiques a été publié et diffusé aux secrétaires généraux d'UDOGEC / UROGEC ainsi qu'aux présidents d'UDOGEC / UROGEC en octobre 2014. L'exercice 2014 - 2015 est marqué par la collecte et la diffusion des bonnes pratiques dans les territoires. C'est dans ce cadre que les territoires suivants ont été visités : Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Hérault, Morbihan, Lorraine, Maine-et-Loire, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, région Centre. Cette démarche, préalable nécessaire pour accroître le maillage territorial en matière de services en gestion, sera poursuivie au cours de l'exercice 2015 - 2016.

L'exercice 2014 - 2015 est marqué par la publication de nouveaux référentiels

- **le mémento de la restauration scolaire**, en partenariat avec la société LBT Conseil, expert en restauration collective (parution novembre 2014) ;
- **le mémento Accessibilité handicapé des ERP dans le cadre du bâti existant - Mieux comprendre les prescriptions techniques**, dans le cadre du GTLS (Sophie Pouverreau et Delphine Favreau) ;
- **un 2^e Cahier bancaire**, en partenariat avec des établissements bancaires : «Le cycle de trésorerie de l'OGEC : Comprendre les mécanismes, identifier les solutions de financement, sécuriser la trésorerie.»



ORGANISATION TERRITORIALE

Le constat est posé de longue date : les territoires sont spécifiques et différemment structurés en matière de services en gestion. Des différences importantes existent d'une organisation à l'autre au nombre desquelles :

- l'intégration dans la direction diocésaine de certains personnels salariés de l'UDOGEC / UROGEC ;
- l'existence de services gestion, paie, comptable au sein des UDOGEC / UROGEC ou l'externalisation de tout ou partie de ces services en gestion auprès d'experts-comptables, éditeurs de logiciels, de prestataires de paie... ;
- les processus mis en œuvre ;
- la tarification des services auprès des établissements scolaires...

S'il ne s'agit pas de promouvoir un schéma « standard » d'organisation, la formalisation de « bonnes pratiques » permet de proposer des scénarii d'organisation compatibles avec les spécificités des départements/régions.

On ne peut cependant pas encore parler d'organisation territoriale et de structuration

des services en gestion. La professionnalisation des services étant indispensable dans le contexte actuel, nous continuerons en 2015 - 2016 ce projet d'organisation territoriale.

De plus, la loi portant une nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (dite Loi Notr) et la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions métropolitaines qui en réduit le nombre à 13 ont incité le pôle à proposer aux différents services et acteurs des futures régions de se rencontrer pour :

- I. découvrir l'organisation de l'Enseignement catholique à l'échelle de leur territoire ;
- II. comprendre comment les services sont rendus aux établissements.

Dans ce contexte, il a animé une journée de rencontre inter-régionale près de Bordeaux pour que les bénévoles et les salariés des différentes UDOGEC / UROGEC de Poitou-Charentes, du Limousin et de l'Aquitaine se rencontrent.

Il prévoit d'animer d'autres réunions inter-régionales en 2015 - 2016. Dans ce cadre, un travail de comparaison des financements publics régionaux des lycées implantés dans les régions qui fusionnent a été réalisé, pour permettre d'affiner des stratégies de négociation avec ces futures régions.

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

L'ensemble des membres du pôle est mobilisé sur des activités de formation et d'accompagnement auprès des gestionnaires des établissements scolaires, susceptibles de motiver des déplacements en territoire. L'embauche de nouveaux secrétaires généraux dans les UDOGEC / UROGEC, par exemple, amène le pôle à les accompagner plus intensément durant la première année de leur prise de fonction.

La formation

Le pôle Économie - Gestion a vocation à proposer **aux représentants des services en gestion territoriaux**, des formations leur permettant de développer les savoir-faire nécessaires à l'exercice de leurs rôles et responsabilités.

En particulier, des formations individuelles ont été dispensées aux nouveaux négociateurs de forfaits (Aisne, Marne, Pas-de-Calais, Nord, Gironde, Vaucluse, Calvados).

Ces formations seront maintenues au cours de l'exercice 2015 - 2016 (format individuel ou collectif

selon le nombre de demandes). Elles seront complétées par des formations thématiques ouvertes à l'ensemble des négociateurs.

Le pôle Économie - Gestion participe en outre à la formation des **nouveaux chefs d'établissement** coordonnée par l'ECM. Au cours de l'exercice 2014 - 2015, des conseillers en gestion UDOGEC / UROGEC ont été associés à l'animation des différentes sessions. Nous poursuivrons et/ou approfondirons ces formations aux cours de l'année 2015 - 2016.

Au cours de l'exercice 2014 - 2015, le partenariat avec l'ECM initié en 2013 - 2014 a été poursuivi dans le cadre des ateliers proposés mensuellement aux directeurs diocésains sur les thématiques d'actualités : « La politique immobilière au service du projet de l'Enseignement catholique : quels défis à relever ? »,

Ces ateliers mensuels seront maintenus au titre de l'exercice 2015 - 2016 et feront l'objet de présentations thématiques ciblées (Accessibilité par exemple).

La FNOGEC coordonne depuis 10 ans une formation à la fonction d'attaché de gestion en établissement scolaire. A date, une centaine de personnes ont été formées.

Il a été décidé de repenser cette formation, son principe ainsi que ses modalités d'organisation, pour les raisons suivantes :

- la question du financement se trouve compliquée du fait des problèmes financiers de l'AFAREC ;
- dans la mesure où cette formation n'est pas une formation qualifiante au sens de la réglementation, elle ne pourra plus à partir de 2016 être prise en charge par OPCALIA (même via l'AFAREC) comme c'était le cas jusqu'alors. Elle l'a été une dernière fois encore pour la promotion 2014 (avril 2014 - juin 2015) ;
- cette formation est importante et reconnue, mais au-delà des aspects financiers évoqués ci-dessus, la question se pose de savoir si la FNOGEC, à Paris, a vocation à former elle-même une petite douzaine d'attachés de gestion, en poste ou en devenir, par an.

Éric Moutarde est en charge de porter ce projet et de conduire la réflexion en mettant en place une commission qui associerait des représentants des territoires concernés et des intervenants principaux.

Il s'agit de proposer des modalités de réorganisation possible (ex : décentralisation des formations en régions, etc.) et de voir comment cette formation pourrait donner lieu à une qualification dans l'intérêt des participants, afin d'être prise en charge à ce titre.

Dans le cadre de différents partenariats avec **les établissements bancaires**, le pôle assure également l'animation de journées de formation auprès des chargés de clientèle en vue de leur permettre de s'approprier les problématiques spécifiques au secteur pour mieux répondre aux besoins exprimés par les OGEC.

L'accompagnement du réseau

En plus d'actions de formation aux UDOGEC et UROGEC, le pôle accompagne lorsque c'est nécessaire le réseau en matière de négociation de financements publics et résolution d'éventuels contentieux afférents (Niort, Plestin-les-Grèves, Aire-sur-la-Lys, Aire-sur-l'Adour, Gisors, Nièvre, Pyrénées-Orientales, Haute Normandie, Centre...).

Ces accompagnements seront maintenus au cours de l'exercice 2015 - 2016.

Concernant la question des forfaits, l'année 2014 - 2015 a été marquée par :

- le jugement du tribunal administratif de Montpellier du 14 mai 2014 et l'arrêt de la Cour d'appel administrative de Marseille en date du 27 mai 2015, rejetant les demandes de l'OGEC du Cours Maintenon tendant à ce que la commune de résidence de trois élèves inscrits dans son école et ayant un membre de la fratrie scolarisé en second degré dans la commune d'accueil soit condamnée à financer ces élèves.

Il ne sera pas fait appel de cet arrêt devant le Conseil d'État.

- l'arrêt de la Cour administrative d'appel (CAA) de Nantes dans le dossier de Plestin-Les-Grèves qui vient clore une longue procédure contentieuse engagée dès 1996 devant la Chambre régionale des comptes.

Cet arrêt fait partiellement droit à la demande de l'OGEC, une partie de la créance étant prescrite.

À noter que la CAA considère que, bien que la délibération du conseil municipal dénonçant la contribution financière aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles ait été régulièrement affichée en mairie, elle se devait d'être notifiée à l'OGEC pour être exécutoire car la portée de cette décision lui conférait le caractère de décision individuelle.

Des articles thématiques sont régulièrement proposés dans l'Arc boutant, revue de la FNOGEC.

La FNOGEC a également mis en œuvre **une veille règlementaire et sectorielle**. Elle est donc mobilisée auprès des différents services techniques des ministères, dans le cadre du suivi des modalités d'application des réglementations relevant de l'économie et de la gestion. A titre d'exemple, des réunions avec la CNAF et la DMA (Délégation Ministérielle à l'Accessibilité) se sont tenues au cours de l'exercice 2014 - 2015.

ÉTUDES ET PROSPECTIVES

L'Observatoire économique national Indices est un outil d'analyse et de gestion qui permet de restituer une image fidèle de la situation économique et financière des établissements au plan national, régional et diocésain.

La capacité d'autofinancement des établissements est l'indicateur de référence.

Les données Indices renseignées annuellement permettent notamment les publications suivantes :

Le rapport national

Il paraît en général en septembre et présente les tendances macro-économiques du secteur.

Le rapport de branche dit NAO

Il paraît en mai et permet de satisfaire aux obligations de la FNOGEC, en tant que fédération employeur.

Les rapports territoriaux

Ils présentent une analyse prospective au niveau d'un territoire.

Cette année, nous avons fait évoluer le **module de cartographie** d'Indices pour qu'il offre à ses utilisateurs

un ensemble de cartes qui permettent de réaliser un état des lieux de leur territoire. Les cartes proposées sont les suivantes :

- implantation des établissements / évolution des effectifs ;
- implantation des OGEC / évolution des effectifs ;
- typologie des OGEC ;
- forfait communal (élémentaire / maternelle) ;
- forfait moyen rapporté à l'élève d'élémentaire ;
- cartographie du hors commune ;
- contribution des familles ;
- indicateurs économiques des OGEC ;
- appréciation de la situation économique des OGEC.

En parallèle, la FNOGEC a travaillé en étroite collaboration avec la Direction des études et de la prospective du SGENC sur un projet de cartographie décisionnelle.

Pour aider les territoires qui souhaitent se lancer dans une démarche prospective à faire un état des lieux, nous proposons de réaliser **un atlas de cartes commentées**.

Cet atlas permet de dégager des tendances et de mieux comprendre l'insertion de l'Enseignement catholique dans son territoire, grâce à la représentation de données, internes et externes à l'Enseignement catholique. Un premier prototype a été réalisé pour la région Midi-Pyrénées, au service de leur démarche prospective, et sera livré en octobre 2015.

De nouveaux prototypes seront réalisés pour l'académie de Lyon et le Finistère en 2015 - 2016. D'autres territoires se sont déjà montrés intéressés. Une réflexion est en cours sur le déploiement de ce projet et la possibilité de rendre payants les atlas de cartes.

Enquête sur les cotisations et les contributions institutionnelles

Par ailleurs, la FNOGEC a mené avec les organisations professionnelles de chefs d'établissement, une enquête sur les cotisations et les contributions institutionnelles auprès des différents réseaux de l'Enseignement catholique afin de disposer d'un état des lieux des pratiques.

Cette démarche a vocation à éclairer de manière chiffrée le travail en cours de remise à plat des financements entrepris par l'Institution en déclinaison des principes de bonne gouvernance définis dans le statut de l'Enseignement catholique.

Les résultats de l'enquête ont été communiqués aux organisations professionnelles de chefs d'établissement, au SGENC ainsi qu'au bureau des directeurs diocésains.

Enquête sur la mise en place des rythmes scolaires

Dans le cadre de la Commission nationale des rythmes scolaires, une enquête a également été réalisée sur la mise en place des rythmes scolaires dans les établissements catholiques d'enseignement et sur les nouvelles activités périscolaires mises en place dans les écoles dont l'enseignement est organisé sur 9 demi-journées de classe.



COMMUNICATION ET VIE DU RÉSEAU

FLORENCE LE CARS EST RESPONSABLE
DE LA COMMUNICATION ET DU
DÉVELOPPEMENT DU BÉNÉVOLAT.
ELLE EST ÉGALEMENT CHARGÉE DU
DÉVELOPPEMENT ET DU SUIVI DES
PARTENARIATS.

ADMINISTRATEURS RÉFÉRENTS : SYLVIE
PICARD POUR LA COMMUNICATION ET
BRUNO CORNU THENARD POUR LES
PARTENARIATS ET STATUTS/BÉNÉVOLAT

PARTENARIATS

La politique de développement des conventions de partenariats financiers a été poursuivie au cours de l'année scolaire 2014 - 2015. Cette politique de partenariat, placée sous la responsabilité de Bruno Cornu Thenard, est menée et développée avec différents acteurs intéressés par notre secteur d'activité, principalement les réseaux bancaires, assureurs ... mais aussi sociétés de restauration, éditeurs de paie ...

Ces partenariats sont établis pour des actions sur la durée ou à l'occasion d'événements précis tels que, par exemple, pour 2014 - 2015 les Journées Nationales de la FNOGEC des 21 et 22 mars derniers. Contacts réguliers avec les partenaires au cours de l'année, participation à leurs manifestations, formalisation des conventions, information sur les activités de la FNOGEC et du réseau...

Cette année, un cocktail a également rassemblé les partenaires des Journées Nationales le 25 juin 2015 à la FNOGEC afin de les remercier de leur soutien, de pouvoir échanger de manière conviviale et de marquer ainsi la fin de l'année scolaire.

COMMUNICATION

SUPPORTS DE COMMUNICATION

Mémento du président d'OGEC

Poursuite au cours de l'année 2014 - 2015 de la diffusion du « Mémento du président d'OGEC ». Vendu sous format brochure et accessible / téléchargeable gratuitement en ligne. Ce mémento est en cours d'actualisation pour tenir compte notamment des nouvelles dispositions intervenues mi-juillet en matière sociale (convention collective SEP, accords de branche EEP Formation, EEP Santé, EEP Prévoyance, ...).

Mémento de la vie associative d'un OGEC

Il a été réalisé avec les mêmes objectifs que celui du président d'OGEC : synthétique, pédagogique, en version électronique pour une diffusion facile auprès des présidents d'OGEC, en complément de supports qui peuvent exister localement. Actualisé avec la parution du statut type OGEC. Diffusion prévue en octobre 2015 sous format électronique et disponible également sous forme de brochure.

Mémento de la restauration scolaire

Parution en novembre 2014 du « Mémento de la restauration scolaire » réalisé avec la société LBT Conseil, expert en restauration collective. Ce mémento a un format similaire à ceux mentionnés ci-dessus. Il est disponible sous forme de brochure. Egalement accessible et téléchargeable en ligne à partir du site de la FNOGEC.

Un cahier des charges type et un guide de la consultation sont en cours de réalisation avec LBT Conseil.

Ces mémentos ont été formatés en interne par le service communication.

Mémento de l'accessibilité handicapé des ERP situés dans le cadre d'un bâti existant

Ce mémento a été réalisé par le Groupe Technique Locaux Scolaires (GTLS) de la FNOGEC. Il s'agit, non pas d'un document exhaustif, mais uniquement d'un focus sur les principales prescriptions techniques en matière d'accessibilité handicapé auxquelles sont confrontés les établissements scolaires. Il est accessible en ligne à partir du site de la FNOGEC et a été diffusé au réseau en juin 2015.

Cahiers bancaires de la FNOGEC

La série des « Cahiers bancaires de la FNOGEC », réalisée en lien avec le pôle Économie - Gestion et en partenariat avec des établissements bancaires. Ces cahiers ont été formatés par le service communication, sont disponibles en version imprimée ainsi qu'accessibles et téléchargeables en ligne sur le site de la FNOGEC.

Après « L'emprunt bancaire : un taux, une durée ? » (n°1 de cette série), paru en décembre 2013, un deuxième cahier bancaire intitulé « Le cycle de trésorerie de l'OGEC » est paru en octobre 2014.

Référentiel UDOGEC / UROGEC - Mise en réseau et partage des connaissances

En lien avec le pôle Économie - Gestion :

- formatage des fiches bonnes pratiques ;
- plaquette de présentation de la démarche ;
- recherche d'un support personnalisé (Clé usb) ;
- et première communication faite lors des Journées des Permanents UDOGEC / UROGEC des 15 et 16 octobre 2014.

En savoir plus sur la FNOGEC

Présentation institutionnelle sous un format « 3 volets » réalisé par le service communication de la FNOGEC. Version imprimée pouvant être laissée sur présentoir, diffusée lors de manifestations... Actualisation régulière (ex. données chiffrées...).

PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Une page entreprise sur le réseau social professionnel LinkedIn et un groupe « présidents d'OGEC » sur ce même réseau existent. Cela s'inscrit dans une démarche de développement de notre visibilité et notoriété.



L'ARC BOUTANT

La formule d'abonnement pour 2014 - 2015 a été maintenue à 22,50 € les 10 numéros.

La version électronique est mise en ligne sur le site de la FNOGEC avec un accès réservé aux abonnés pour l'intégralité du numéro, le sommaire étant accessible par tous.

La diffusion est faite également au sein des instances de l'Enseignement catholique.

Le numéro de Commission Paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) de l'Arc boutant est arrivé en fin de validité le 30 novembre 2014.

Un dossier de demande de renouvellement de ce numéro d'inscription a été préparé pour pouvoir continuer à bénéficier du tarif presse pour les envois de la revue et des avantages fiscaux en découlant. La CPPAP a validé ce dossier et délivré en décembre 2014 un nouveau certificat d'inscription de l'Arc Boutant valable jusqu'au 30 novembre 2019 (N° 1119 G 85707).



ÉVÉNEMENTS - JOURNÉE NATIONALES FNOGEC

Le thème général retenu pour ces Journées a été : « Revisitons nos fondamentaux : les OGEC sont-ils à la hauteur de leur mission ? ».

PROGRAMME DE CES JOURNÉES

Samedi 21 mars 2015

8h30 / 9h30

Accueil

9h30 / 10h30

Appartenir à un OGEC : une forme d'engagement d'Église à renouveler

Par *Matthieu Rougé*, curé de la paroisse Saint Ferdinand des Ternes ; Professeur à la Faculté Notre-Dame - Collège des Bernardins

Auteur de « L'Église n'a pas dit son dernier mot »

10h30 / 11h15

Pause et visite des exposants

11h15 / 13h

Être bénévole et professionnel ? Gageure ou réalité ?

Le bénévolat dans l'Enseignement catholique : est-il raisonnable de s'en passer ?

Avec *Jean-Luc Placet*, PDG du cabinet IDRH

Retour d'expériences de *Jean-Paul Laval*, ancien directeur diocésain et de *Monique Cassagne*, présidente UROGEC Pays de Loire et membre du conseil d'administration de la FNOGEC

13h / 14h30

Déjeuner

14h30 / 15h45

Comment associer la dimension gestionnaire et la dimension éducative ?

La gestion au service du projet d'établissement

Table ronde

Patrick Wolff, président de l'assemblée des directeurs diocésains

Avec les témoignages de 3 établissements scolaires représentés par leurs chefs d'établissement et présidents d'OGEC

ÉVÉNEMENTS - JOURNÉE NATIONALES FNOGEC

Samedi 21 mars 2015

15h45 / 16h30

Bien commun et consumérisme éducatif sont-ils compatibles ? Comment l'OGEC concilie les attentes des familles et des jeunes avec sa mission de service public d'éducation associé à l'Etat par contrat ?

Intervention d'*Hugues Portelli*, sénateur du Val d'Oise ; Professeur de droit public et de science politique à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Réactions de *Caroline Saliou*, présidente nationale de l'APEL et de *Jean-François Deboudt*, président UDOGEC Lille et membre du conseil d'administration de la FNOGEC

16h30

Pause - Visite des exposants - temps libre

18h30

Célébration eucharistique à Notre-Dame présidée par le *Cardinal André Vingt-Trois*, Archevêque de Paris

20h30

Dîner festif - Maison de la Mutualité

ÉVÉNEMENTS - JOURNÉE NATIONALES FNOGEC

Dimanche 22 mars 2015

- 9h30 / 10h45 **Pas d'avenir sans questionner nos modèles économiques et nos fonctionnements ?**
Avec Frédéric Baule, CEDRAC Conseil et Jean-Michel Blanquer, directeur général de l'ESSEC
- 10h45 / 11h20 **Pause et visite des stands**
- 11h20 / 11h45 **Regard de l'Institution - Mise en perspective**
Pascal Balmand, secrétaire général de l'Enseignement catholique
- 11h45 / 12h30 **Conférence de clôture par Luc Ferry**, philosophe - ancien ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- 12h30 / 12h45 Conclusion des Journées Nationales par *Michel Quesnot*, président de la FNOGEC
- 12h45 / 14h30 **Buffet déjeunatoire**

**ELLES ONT RASSEMBLÉ
PLUS DE 500 PERSONNES**

AG2R La Mondiale, Aplon, B2V, Caisse d'Épargne, Crédit coopératif, Fides assurances, les GAEL bretons, Humanis, La Banque Postale, LCL, Mercer, Mutuelle Saint-Christophe, Société Générale, Sodexo et UniPrévoyance étaient présents sur l'espace partenaires de cette 33^e édition. PhotoMathieu a réalisé les photos pendant la durée de ces Journées en échange d'un crédit de celles-ci lors de leur utilisation.

La présentation de chaque partenaire est accessible à partir de l'espace dédié aux Journées Nationales sur le site de la FNOGEC.

Ces Journées Nationales ont été organisées de façon conjointe par la FNOGEC et l'UROGEC Ile de France dans le cadre d'un groupe de pilotage placé sous la responsabilité de Sylvie Picard et de Laurent Laming, administrateurs en charge du projet JN respectivement pour la FNOGEC et l'UROGEC Ile de France.

Réalisation d'un dossier complet d'inscription envoyé au réseau en novembre 2014.

Un dossier « Journées Nationales FNOGEC 2015 - Devenez partenaire ! » a également été réalisé afin de servir de support lors des rendez-vous ciblés avec les partenaires potentiels identifiés.

Recherche, contacts avec les intervenants, coordination entre ceux-ci notamment pour les séquences avec pluralité de conférenciers, rendez-vous de préparation de leurs interventions (et formalisation des supports de présentation projetés lors des JN pour certains) ont eu lieu principalement à partir de la rentrée 2014 en lien avec Gilles du Retail, animateur de ces Journées.

Contacts et renseignements apportés au réseau concernant ces Journées, notamment tout au long de la phase d'inscriptions gérée à la FNOGEC.

Un espace dédié sur le site internet de la FNOGEC a aussi été conçu et alimenté par le service communication comme ce qui avait été fait en 2013. Il a été mis en ligne par le service informatique début novembre 2014 au moment de l'envoi par mail des dossiers d'inscription au réseau des UDOGEC / UROGEC. Cet espace dédié contribue à la promotion de ces Journées et à la valorisation des partenaires qui bénéficient ainsi d'une exposition en amont, pendant et après l'événement.

Une page consacrée à ces Journées avait été réservée dans le numéro de mars de l'*Arc* boutant pour permettre une visibilité juste après l'événement auprès du réseau mais aussi des partenaires présents. Le numéro de juin de l'*Arc* boutant a été intégralement consacré au compte-rendu de ces Journées.

PRÉPARATION DE LA JOURNÉE GESTION FNOGEC DU 10 MAI 2016

La prochaine journée Gestion de la FNOGEC aura lieu le mardi 10 mai 2016 au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux (PACI). La thématique est, à date, en cours d'élaboration par la Commission Économie - Gestion de la FNOGEC qui en a la responsabilité. La date et le lieu retenus ont, dès à présent, été communiqués au réseau UDOGEC / UROGEC.

PRÉPARATION DES JOURNÉES NATIONALES FNOGEC 2017

Un appel à candidature a été envoyé en juillet 2015 à l'ensemble des UDOGEC / UROGEC pour la tenue des Journées Nationales 2017 qui auront lieu les 18 et 19 mars. Cet appel a été, comme habituellement, accompagné d'un cahier des charges et d'un budget prévisionnel à compléter en partie lors de la remise du dossier. Les dossiers de candidature doivent être transmis à la FNOGEC avant le 15 octobre 2015. Après une visite des lieux par la FNOGEC pour chaque candidature soumise, les dossiers de candidatures

remplissant les critères requis seront soumis au vote du conseil d'administration de la FNOGEC. L'UDOGEC / UROGEC, organisatrice des JN 2017, sera annoncée fin 2015.

MANIFESTATIONS DU RÉSEAU DE L'EC ET AUTRES

Participation à des événements organisés par des acteurs de l'Enseignement catholique :

ex. : Conférences de presse du Secrétaire général, petits déjeuners, colloques (ex : « Savoirs en question, questionnement du savoir au Collège des Bernardins » en mars 2015).

Participation à des manifestations présentant un intérêt pour notre secteur d'activité :

ex. : Forum national des associations, Salon des Maires et des collectivités locales, Association française des fundraisers, rencontres organisées par les partenaires FNOGEC (banques (ex. intervention lors de la réunion de lancement du plan d'action commerciale de La Banque Postale en décembre 2014), assureurs...).
Contacts avec le réseau des UDOGEC / UROGEC.

COMMISSION STATUTS/ BÉNÉVOLAT

STATUTS

La commission Statuts/Bénévolat a continué à consacrer principalement son activité à actualiser et « toilerter » le statut type OGEC en déclinaison du statut de l'Enseignement catholique publié en juin 2013 lors de la Convention de l'Enseignement catholique, du statut type de la FNOGEC adopté lors de l'Assemblée générale de novembre 2013 et des statuts type UDOGEC / UROGEC adoptés et diffusés en mai 2014 (et diffusion en novembre 2014 de l'ajout d'un alinéa 12.3 à l'article dans les deux statuts type UDOGEC / UROGEC).

Cette démarche a été faite en lien avec le conseil d'administration de la FNOGEC et les présidents d'UDOGEC / UROGEC à qui il a été régulièrement demandé de faire part de leurs remarques et suggestions.

Cela a permis de présenter un projet de statut type OGEC (intégrant la charte du président d'OGEC et la convention des droits et devoirs des administrateurs revues) qui a été validé par le conseil d'administration de la FNOGEC du 9 janvier 2015. Ce statut type a été diffusé à l'ensemble du réseau. Une actualisation, également communiquée au réseau, a été faite lors du conseil d'administration de la FNOGEC du 22 mai 2015.

La commission a également travaillé sur les demandes émanant des UDOGEC / UROGEC concernant les dispositions relatives à leurs nouveaux statuts type notamment dans le cadre de la préparation de leurs AGE à cet effet.

Le travail d'actualisation et de toilettage de l'ensemble des statuts type (FNOGEC, UDOGEC / UROGEC et OGEC) entrepris après la publication du Statut de l'Enseignement catholique en juin 2013 est désormais terminé.

BÉNÉVOLAT

Se reporter à la partie Vie associative - Développement du bénévolat de ce rapport d'activité.



GESTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

FRÉDÉRIC HUL EST
RESPONSABLE DES SYSTÈMES
D'INFORMATION

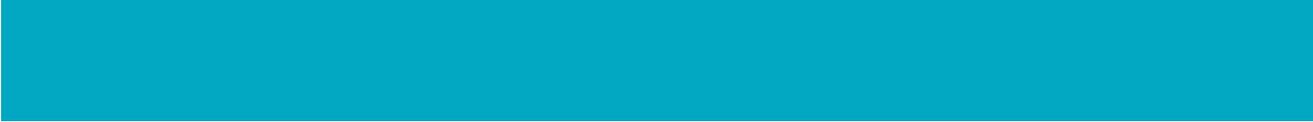
PRÉSENTATION DU SERVICE ET ORGANISATION

La gestion des systèmes d'information de la FNOGEC consiste :

- à recenser les besoins informatiques du réseau, notamment à partir des demandes des différents groupes de travail et des services de la FNOGEC ;
- à mettre en œuvre les solutions attendues et de les maintenir dans le temps ;
- à réaliser des partenariats techniques avec différentes structures (éditeurs de logiciel, organismes bancaires, ...) ;
- à fluidifier les connexions avec les autres systèmes d'information de l'Enseignement catholique (Gabriel, CNEAP, Collège employeur...) ;
- à gérer le parc informatique de la FNOGEC (matériel, téléphonie mobile, ...).

LES APPLICATIONS 2014/2015





Les besoins informatiques du réseau sont analysés et arbitrés par le groupe de travail Systèmes d'Information. Il est composé d'administrateurs de la FNOGEC et de permanents d'UDOGEC / UROGEC. Depuis sa création en 2011, ce groupe de travail est présidé par Gérard Duval (Udogec Puy de Dôme). Un passage de témoin s'est opéré en fin d'année puisque c'est désormais Jean-François Deboudt (Udogec Lille) qui animera ce groupe.

De nombreux travaux ont été réalisés depuis 5 ans et pour diverses raisons, le réseau n'est pas toujours au fait de ces réalisations. Il a été décidé de recruter un(e) assistant(e) pour permettre au responsable de ce service d'accompagner les territoires, tout en s'assurant qu'une personne peut répondre aux diverses sollicitations dans les locaux de la FNOGEC. Jusqu'à présent, un seul salarié était chargé de suivre toutes les missions de ce service, qui ont pris une nouvelle dimension cette année.

En parallèle, des initiatives ont été prises afin de partager certaines compétences informatiques présentes dans les services de l'Enseignement catholique du 277 rue Saint Jacques. Une cellule informatique permettrait de faire face à des absences éventuelles, rendre des services ponctuels... Nous souhaitons qu'elle devienne opérationnelle en 2015 - 2016.

TRAVAUX RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014 - 2015

À LA DEMANDE DU GROUPE DE TRAVAIL SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Après plusieurs années de mise en place d'outils et de consolidation de l'existant, deux objectifs ont guidé les travaux du groupe cette année :

- mieux communiquer/informer sur les possibilités offertes par ces services numériques ;
- simplifier leur usage en les rendant plus attrayantes et accessibles.

Pour le 1er objectif, des fiches de présentation de chaque outil ont été réalisées, le portail des applications a été enrichi afin d'informer les usagers sur les évolutions futures.

Enfin des formations à distance ont été régulièrement organisées en utilisant la plateforme de visioconférence de la FNOGEC. Ces formations au format court (1h) pour ne pas perturber les emplois du temps de chacun réunissaient à chaque fois 5 à 10 personnes des UDOGEC / UROGEC.

Pour le 2nd objectif, la charte graphique des applications a été améliorée, des didacticiels ont été intégrés dans chaque outil pour accéder plus rapidement aux fonctionnalités essentielles.

De plus, le groupe de travail a souhaité mettre en place un système d'identification unique pour les membres des établissements. Un système équivalent avait été mis en place au niveau des UDOGEC / UROGEC mais celui-ci était plus compliqué à mettre en œuvre dans les établissements du fait du suivi administratif nécessaire. Il est désormais possible d'attribuer un seul identifiant et un mot de passe à un utilisateur (chef d'établissement, attaché de gestion, président, ...) pour qu'il accède aux applications destinées aux établissements (Indices, BDES, Prévisionnel, Classification, Gouvernance).

Par ailleurs, un chantier a été ouvert sur la rénovation des outils collaboratifs mis en place en 2010 car les technologies ont évolué et les possibilités offertes sont plus importantes aujourd'hui. Ces outils sont utilisés aujourd'hui principalement sur l'espace collaboratif UDOGEC / UROGEC (forum), l'espace des commissions paritaires nationales mais également dans les applications « métier » (Gouvernance, Indices, MemOgec...)



À LA DEMANDE DU PÔLE ÉCONOMIE - GESTION

2 axes de travail ont été privilégiés cette année pour le pôle Économie - Gestion.

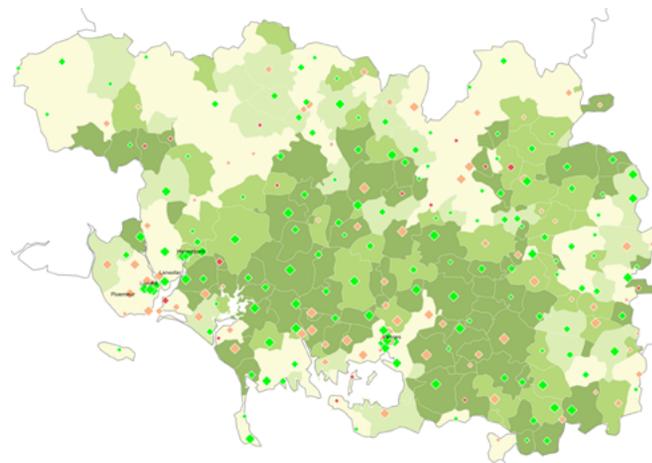
Le premier concerne l'amélioration du module de cartographie

Sur la base d'un travail réalisé par le SGEC, nous avons pu faire évoluer le module intégré à Indices pour satisfaire plusieurs besoins :

- obtenir des cartes au rendu professionnel (grand format, légendes multidimensionnelles, axes routiers, zones urbaines, zoom sur les grandes villes avec représentation par quartier ...)
- intégrer des données externes afin d'utiliser ces cartes dans un projet prospectif (données INSEE, ministère Éducation nationale, DATAR...)
- améliorer les cartes existantes qui s'appuient sur les données Indices afin de les rendre encore plus pertinentes.

Le deuxième axe de travail concerne également l'application Indices.

Jusqu'à présent, Indices était plutôt orienté outil Statistique qui permet d'obtenir un état de santé général d'un territoire. Une dimension plus opérationnelle a été ajoutée cette année avec la possibilité d'obtenir des alertes lorsque l'état de santé d'un établissement est jugée préoccupant. Des tableaux de bord de suivi des établissements ont également été mis en place.



À LA DEMANDE DU PÔLE SOCIAL, EN LIEN AVEC LE COLLÈGE EMPLOYEUR

Base de Données Économiques et Sociales

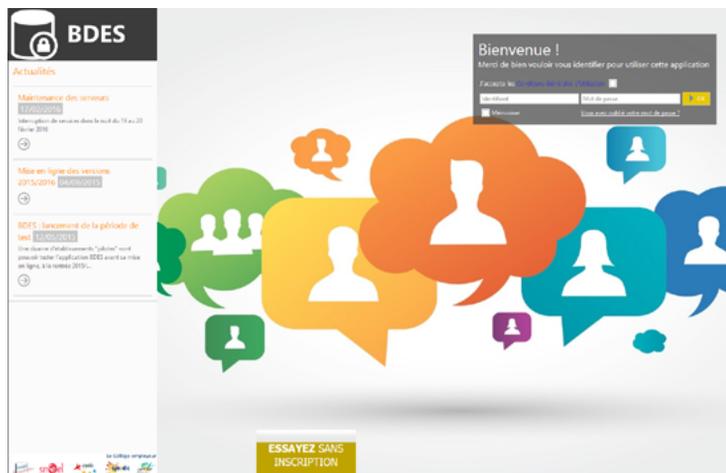
La loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi impose aux entreprises de plus de 50 salariés de mettre en place une base de données économiques et sociales, à la disposition des instances représentatives du personnel à partir du 14 juin 2015. Celle-ci doit contenir l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs économiques et sociaux, mais également les orientations stratégiques de l'entreprise.

Le Collège employeur a proposé à la FNOGEC de mettre en œuvre ce dispositif sur la base des travaux déjà réalisés sur Indices. Un cahier des charges a été réalisé par un groupe de travail Collège employeur, dont le chef de file est Bernard Michel, président de l'UNETP. La conception des outils a été réalisée en interne début 2015 et les tests ont pu être réalisés avec un panel d'établissements « pilotes » au printemps. La solution est actuellement en cours de déploiement, avec l'aide des référents Indices implantés dans les territoires.

Des rencontres avec les éditeurs de logiciel de gestion et de paie ont été organisées afin de compléter

les échanges d'informations entre le système d'information des établissements et Indices.

Cette application, réalisée par la FNOGEC, a également été partagée avec le CNEAP. Quelques adaptations ont été implémentées afin de répondre aux spécificités de l'enseignement agricole.



Site Collège employeur dédié à la formation professionnelle

Le Collège employeur a également proposé à la FNOGEC de les accompagner pour mettre en place un site internet du Collège employeur. Actuellement, les accords négociés et signés par le Collège employeur sont présentés sur les sites de chaque organisation.

Dans un premier temps, il s'agissait de mettre en ligne le dispositif concernant le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), obligatoire pour le dépôt du dossier RNCP.

Une deuxième phase sera prévue afin d'élargir le périmètre du site Internet du Collège employeur.

À LA DEMANDE DU SERVICE COMMUNICATION

Journées Nationales 2015 :

Un site Internet dédié aux JN 2015 a été réalisé afin de présenter cet événement et les modalités pratiques.



SYSTÈMES D'INFORMATION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

GABRIEL

Gabriel est le système d'information partagé entre tous les acteurs de l'Enseignement catholique. Il est piloté par l'association Gabriel dont la FNOGEC est membre.

Ce système d'information est composé :

- d'outils décisionnels pour obtenir des statistiques territoriales ou nationales, sur les effectifs élèves, enseignants, données économiques, salariés, Les données proviennent de Solfege (SGEC) et d'Indices (FNOGEC) ;
- d'un annuaire contenant toutes les structures et personnes de l'Enseignement catholique (de l'établissement aux organismes nationaux) ;
- d'un portail d'applications permettant d'accéder à différents services.

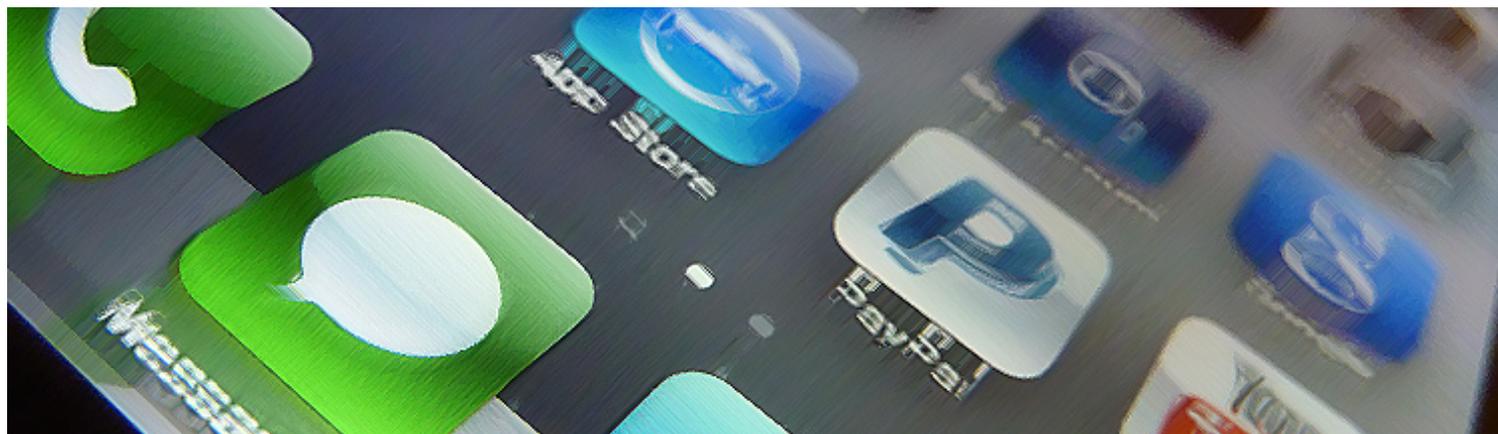
Cette année, un répertoire des établissements de l'Enseignement catholique accessible à tous a été mis en ligne. Il permettra notamment aux familles de rechercher un établissement selon différents critères.

De plus, le module décisionnel de Gabriel, qui a été le premier module à émerger nécessitait d'être réactualisé. La mise en place de ce module avait été réalisée par un prestataire externe, mais son contrat n'avait pas été reconduit. L'association Gabriel a proposé à la FNOGEC d'effectuer cette réactualisation car un transfert de compétences avait été organisé pour quelques techniciens des structures, membres de Gabriel.

CNEAP

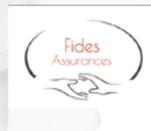
Depuis quelques années, la FNOGEC partage l'application Indices avec le CNEAP (enseignement agricole). Quelques adaptations ont été réalisées cette année pour coller aux spécificités de l'enseignement agricole (BDES).

Une formation sur Indices a également été organisée pour les délégués régionaux (DREAP).



REMERCIEMENTS À NOS MÉCÈNES

Leur confiance et leur soutien nous permettent de remplir notre mission d'aide à la gestion auprès des établissements de l'Enseignement catholique.





MERCI POUR CETTE ANNÉE

FNOGEC

277, rue Saint Jacques - 75240 Paris cedex 05

Tél. : 01 53 73 74 40 - Fax : 01 53 73 74 44

www.fnogec.org



277, rue Saint Jacques - 75240 Paris cedex 05

Tél. : 01 53 73 74 40 - Fax : 01 53 73 74 44

www.fnogec.org

Crédit photo : Fotolia